

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 102444-GL déposée le 14-06-2022, M. DARO Mahmoud, profession : attaché commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Avedji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 74 ca ,situé à Sanguera, connu sous le nom de Assiko ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBOTAME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97388-GL déposée le 21-02-2022, Mme ISSA Rabiadou, profession : commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 53 ca ,situé à Légbassito, connu sous le nom de Ahonkpoe, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIABLE KOKOU et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 101453-GL déposée le 11-05-2022, M. AKPO Yao Kassabagne, profession : juriste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Légbassito, connu sous le nom de Kove ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBO DJAKPA et à l'Ouest par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 101454-GL déposée le 11-05-2022, M. OTIMI Fernant, profession : juriste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca ,situé à Légbassito, connu sous le nom de Kove, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBO DJAKPA et à l'Est par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98858-GL déposée le 14-03-2022, M. ALAYI ALI Pyabalo, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Agoè et domicilié à Sanguera ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 87ca ,situé à Sanguera Kpodo Kopé, connu sous le nom de Dekpo Asigome, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par par la collectivité DETIKU, au Sud par la route Sanguera Agoè Nyivé de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98874-GL déposée le 15-03-2022, Mme KEKEY Ossan Esther épouse ABEVI, profession : hôtesse de caisse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 47 ca, situé à Aflao gakli, connu sous le nom de Wataklassoukope ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 512 bis, à l'Est par le lot n° 510 bis et à l'Ouest par le lot n° 510A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98855-GL déposée le 14-03-2022, M. AKOUETE-KUEVEY Assiom Agbemenou, profession : tapissier, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01ca ,situé à Aflao Ségbé, connu sous le nom de Zogbe ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DAYIBO, au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94385-GL déposée le 07-01-2022, M. BOUNOU Kodo Maman Laouli, profession : financier, demeurant à Niger et domicilié à Niger ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Nigérienne ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 01 ca ,situé à Toglekope Fidokpoui, connu sous le nom de Haoussa-Zongo, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 21 m, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par la propriété GBATI et à l'Ouest par la propriété de MAMA DEZE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société BARKA TOGO SARL et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 90429-GL déposée le 11-11-2021, M. KLOUTSE Kodjovi, profession : ingénieur informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Hedzranawe ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 96 ca, situé à Dalave Djogbelegbe, connu sous le nom de Wavoutame, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 30 m chacune, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est par la collectivité KOULEKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 92746-GL déposée le 13-12-2021, Mme ABASSAN Akossiwa, profession : coiffeuse, demeurant à Gabon et domiciliée à Librevilles ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 90 ca ,situé à Kovié, connu sous le nom de Todome ,préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DONYO et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 92700-GL déposée le 13-12-2021, M. FOLI Amah Keli Kodjo, profession : assistant administratif, demeurant à Kpalimé et domicilié à Kpegolo ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 07ca ,situé à Sanguera Vogome, connu sous le nom de Klikankopé ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KLIKLAN et une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104204-GL déposée le 05-08-2022, M. HOINSO Ananivi, profession : comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Djidjole ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca ,situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Ahonkpoe ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TESSOU et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104205-GL déposée le 08-08-2022, Mme HOUGBEDJI Adjoa Justine, épouse KOFFI-GUE, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Klobateme,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Amoutieva, connu sous le nom de Klobateme, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est par la collectivité ADAWOSSOU et à l'Ouest par la propriété AKOBI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104206-GL déposée le 08-08-2022, Mme KOSSI Ayoko Hometo épouse, GONCALVES, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à Adidogome, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aflao kleme, connu sous le nom de Djigbe, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADJADJI SOGBOSSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104207-GL déposée le 08-08-2022, M. KINDOWE Dossou Jean, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 21ca ,situé à Hedzranawé, connu sous le nom de Hedzranawé ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1199, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 1192 et à l'Ouest par le lot n° 1190.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104208-GL déposée le 08-08-2022, Mme AKPELI M. Pidenam, profession : secrétaire bureautique, demeurant à Lomé et domiciliée à Totsi,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca ,situé à Anèho, connu sous le nom de Agovoudou, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Sodatonou N. BIOVA et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104209-GL déposée le 08-08-2022, M. BONSOU Adouma Claude, profession : prêtre, demeurant à Kpalimé et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca ,situé à Lomé Aflao Apedokoe, connu sous le nom de Gbomame ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AZIABOU KOSSI, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104210-GL déposée le 08-08-2022, M. AKUE-ADOTE Adovi Fifike, profession : cadre de banque, demeurant à Lomé et domicilié à Soviépé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca, situé à Aflao Aokoe, connu sous le nom de Agblegan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de POMEVOR YAO ELEE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104211-GL déposée le 08-08-2022, M. TENGUE Komlan Abel, profession : artiste plasticien, demeurant à Lomé et domicilié à Kegue ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 47ca ,situé à Bè-Est, connu sous le nom de Kelegougan Zogbe ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété des héritiers ANTHONY AGBETSIAFA, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104212-GL déposée le 08-08-2022, M. KONDO Souleman, profession : revendeur, demeurant à Agoè et domicilié à Téléssou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 58ca, situé à Agoè-Nyive, connu sous le nom de Vakpossito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud par le lot n° 48 et à l'Ouest par le lot n° 49 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104213-GL déposée le 08-08-2022, Monsieur COLLEY Dave, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 02a 65ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété BADASU SEWOLO, au Sud et à l'Est par la propriété KOMLAN et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104214-GL déposée le 08-08-2022, M. BILA Idrissou Yaya, profession : directeur d'entreprise, demeurant à LOME et domicilié à GAKPOTO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 82ca, situé à BE Kelegougan, connu sous le nom de Zogbe, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers ANTHONY AGBETIAFA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104215-GL déposée le 08-08-2022, M. AWUKLU Kodzo Mawuli P, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à SOVIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 78ca, situé à Sagbado Ségbé, connu sous le nom de Segbe Douane, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBOTAME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104216-GL déposée le 08-08-2022, Mme SOTTIN Enagnon Elodie R, profession : comptable, demeurant à Lomé et domiciliée à Avedji Téléssou, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 94 ca, situé à a GBODRAFO, connu sous le nom de AGBODAN-KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par la propriété de AGBOKOU, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété de KPONVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104217-GL déposée le 08-08-2022, Mme ALLI Mondompasma Abidé, épouse GNARO, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 82ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOGLO KOKOU et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104218-GL déposée le 08-08-2022, Mme AKUE Adoukoé Afi Sharon Besty épouse NGANDJEU, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPSSI ,préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété HEWOVO, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATCHON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104219-GL déposée le 08-08-2022, M. KAMBA N'landone, profession : brigadier de police, demeurant à LOME et domicilié à AGOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AWOUDDJA et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104220-GL déposée le 08-08-2022, Mme SOUKA Akuwuavi, profession : commerçante, demeurant à AGOE et domiciliée à ANOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1001, au Sud par le lot n° 99, à l'Est par la route VAKPO AGOE NYIVE de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104221-GL déposée le 08-08-2022, M. GAPOTY Mawuli Motala, profession : prophète, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 98ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TAVINA et à l'Est par un passage de 06 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104222-GL déposée le 08-08-2022, M. AGBANZO Kossivi Dodji, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBAVI ,préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité EDOUARD MENSAH et au Sud par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104223-GL déposée le 08-08-2022, M. AGBANZO Kossivi Dodji, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBAVI ,préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la collectivité EDOUARD MENSAH, au Sud par une rue existante de 12 m et à l'Ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104224-GL déposée le 08-08-2022, M. SOSSOU Efoé, profession : biologiste, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 86ca ,situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LAKOUSSAN KOUDJEGA et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104225-GL déposée le 08-08-2022, Mme GBEASSOR Régina, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 97ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGUERA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété KLIKAN AFANGBEDJI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KLIKAN KOAMI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104226-GL déposée le 08-08-2022, M. ADIGOU Okuwandé, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 58 ca , situé à BE-EST, connu sous le nom de ADAKPAME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1038 et 1039B, au Sud par le lot n° 1041, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1040.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104227-GL déposée le 08-08-2022, M. DOSSOU Agbodan Jean Luck, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 31ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOGBE KODZO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104228-GL déposée le 08-08-2022, M. DOSSOU Agbodan Jean Luck, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 28 ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DZAKA et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104229-GL déposée le 08-08-2022, Mme WEBIKE-MINDAMOU Patagnaki, profession : comptable-gestionnaire, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIYEYE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AWANYO ATSOU, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104230-GL déposée le 08-08-2022, M. KANTCHE Monibe, profession : conducteur d'engins lourds, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36a 00ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZILIDJI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété NOMANYO, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104231-GL déposée le 08-08-2022, M. DIFEZI TCHAKOLI Moubarak, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AKPADJE KOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité DJAMESSI, au Sud et à l'Est par la propriété GBODJO Adam et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104232-GL déposée le 08-08-2022, M. KPANDJA Gnon, profession : technicien supérieur topographie, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 18ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DEVEME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété ETSE KOFFI KOUMA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104233-GL déposée le 08-08-2022, M. EDJADE Kulo Magnoudewa, profession : pasteur, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 67ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DEMAKPOE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 1692A et 1693A, au Sud par le lot n° 1693C et 1694B et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104234-GL déposée le 08-08-2022, M. AGBOSSOUMONDE Koffi, profession : environnementaliste, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédo ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca ,situé à Sanguera, connu sous le nom de ATIEME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AGBOSSOUMONDE KOFFI, au Sud et à l'Est par la propriété WUITOR KOSSI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104235-GL déposée le 08-08-2022, M. AHLONKO Ahlin, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 61ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de ADAMAVO ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par le lot n° 16A et un lot non numéroté, à l'Est par la propriété AMOUZOU SOSSOU et à l'Ouest par les lots n° 15A et 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104236-GL déposée le 08-08-2022, M. et Mme AZANLEKOR Kodjo Alphonse et GOGAN Zinhoué Victoire épouse AZANLEKOR, profession : commerçant et gestionnaire de projet, demeurant à LOME et domicilié à BE PA DE SOUZA ,majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Française ,demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à ANEHO AGBAVI, connu sous le nom de ADONKOPE ,préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ALLAGLO NOUSSOULOKPO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104237-GL déposée le 08-08-2022, Mme GOGAN Zinhoué Victoire, épouse AZANLEKOR, profession : gestionnaire de projet, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBATA ,préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATTIVON KOKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104238-GL déposée le 08-08-2022, M. EKLOU Komlanvi Donou, profession : employé, demeurant à TABLIGBO et domicilié à AFONOUVIKOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca ,situé à GBODJOME, connu sous le nom de GBODJOME ,préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEGNIKOU et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104239-GL déposée le 08-08-2022, M. AGBLEKPE Kokouda, profession : chauffeur, demeurant à ANEHO et domicilié à GBODJOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME ,préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ETTUH et au Sud par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104240-GL déposée le 08-08-2022, M. AFEKE Koffi, profession : conducteur d'engins, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 78 ca ,situé à BE-EST, connu sous le nom de ANFAME NORD ,préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1956 et 1957A, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 1957A et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104241-GL déposée le 08-08-2022, M. AKOGO Yawovi Pegnon, profession : étudiant, demeurant à AGOE et domicilié à CACAVELI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 22ca ,situé à MISSION TOVE, connu sous le nom de DZIGBEGAN, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété WOEGAN, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par la propriété MANSSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104242-GL déposée le 08-08-2022, M. GASSIN Kodjo Guillaume, profession : électrotechnicien, demeurant à LOME et domicilié à KODOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOGBEDA et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104243-GL déposée le 08-08-2022, M. KOTOKLO Zissé, profession : frigoriste, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AYITE KODJOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104244-GL déposée le 08-08-2022, M. BYLL Sanvee Sylvain, profession : fonctionnaire international, demeurant à BELGIQUE et domicilié à Belgique de passage régulier à Lomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 36 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE , préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un espace non dénommé, au Sud par les lots n° 932 et 935, à l'Est par le lot n° 930 et à l'Ouest par le lot n° 937.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104245-GL déposée le 08-08-2022, M. MAWOUGBEDJI Alaté, profession : chef section, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 80 a 06 ca, situé à ATTITOGON, connu sous le nom de ADEHOGBLE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route ATTITOGON- TONOUKONDI ZOOTI de 20 m, au Sud par la collectivité SEDO MONTCHON, à l'Est par la propriété AKAMA HOUNTODJI et la collectivité AKPO et à l'Ouest par la collectivité AMEWOU DOTSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104246-GL déposée le 08-08-2022, M. MAWOUGBEDJI Alaté, profession : chef section, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à YOKOE, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 4, au Sud par le lot n° 8, à l'Est par une rue no dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104247-GL déposée le 08-08-2022, Mme ADIGO Caroline Paule, profession : retraitée, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété LATEY et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104248-GL déposée le 08-08-2022, M. FOLLY-KPOE Ayi Modeste, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à HANOUKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI ANYIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité KOUDAKPO et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104249-GL déposée le 09-08-2022, Monsieur ATANDJI Yawovi, profession : géomètre, demeurant à LOME et domicilié à ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 43 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de SEWATSRIKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues de 12 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ANANI KOMLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104250-GL déposée le 09-08-2022, M. BEYIKAM Koumalnam P, profession : brigadier de police, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ALA et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104251-GL déposée le 09-08-2022, M. HOINSO Messan, profession : comptable, demeurant à ANEHO et domicilié à ZEBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 34 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADRAKY AGBODJISSODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104252-GL déposée le 09-08-2022, M. AYETAN Ahindoh Koffi, profession : aide comptable, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 14 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété GNAMAKOU SOKPO et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104253-GL déposée le 09-08-2022, Mme GAMETAH Yawa, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 32 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODAN KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par une surface non dénommée, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104254-GL déposée le 09-08-2022, M. AMETODJI Yaovi, profession : menuisier, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 75ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOUVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104255-GL déposée le 09-08-2022, M. ABALO Koudjow, profession : mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 94ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZAMATI et au Sud par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104256-GL déposée le 09-08-2022, Mmes EDOU Adjowa, épouse KPOHOLO et EDOU Yawa, profession : caissière et revendeuse, demeurant à VOGAN et ATTIKPO-TAGBADJA et domiciliées à VOGAN et ATTIKPO-TAGBADJA ,majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 08 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KUVEDU et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104257-GL déposée le 09-08-2022, M. GALLEY Michel Yaovi, profession : ingénieur Telecom, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise , demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 30ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de M. et Mme BASSA PANICOT et à l'Est par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104258-GL déposée le 09-08-2022, M. KPANDANG Mangamanah, profession : conducteur d'engins, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca , situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENIGNIBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de LABA OLYMPIO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104259-GL déposée le 09-08-2022, M. KPEKPASSE Tassoh, profession : apprenti mécanicien, demeurant à APESSITO et domicilié à APESSITO, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 56ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIKO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBEKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104260-GL déposée le 09-08-2022, M. PAGNIOU E. Akati, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 95 ca, situé à AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de WATAKLASSOU KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 845, au Sud par le lot n° 847, à l'Est par le lot n° 846B et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104261-GL déposée le 09-08-2022, Madame KARABOU Tchilalo, profession : infirmière d'Etat, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 42 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AXOVI YAOVI et à l'Est par la propriété KARABOU TCHILALO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104262-GL déposée le 09-08-2022, M. KARABOU Toï Elias, profession : attaché d'administration, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOADIN ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 89ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété AXOVI YAOVI et à l'Ouest par la propriété KARABOU TCHILALO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104263-GL déposée le 09-08-2022, M. MOROU Soumaila, profession : chargé de programmes, demeurant à AGOE et domicilié à FILIPI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété OUTI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104264-GL déposée le 09-08-2022, Monsieur DJIDONOU Noryome Kokou, profession : cadre de banque, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME GAKPODJI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VEDOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104265-GL déposée le 09-08-2022, M. ZOLOME Koffi Serge, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété DZAKA KOMLAN PAUL, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le titre foncier n° 25869 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104266-GL déposée le 09-08-2022, M. FOVI Amavi, profession : instituteur, demeurant à MESSEDA et domicilié à MESSEDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété KLOVI KOMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104267-GL déposée le 09-08-2022, Mme ABBEY Djagble Mawuena Evelyne, profession : docteur en pharmacie, demeurant à LOME et domiciliée à AVENOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 61ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AFIDENYIGBA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AKAKPO KOKOU, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104268-GL déposée le 09-08-2022, Mme BUABE Adoude Amesiwalo, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN-FOREVER, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44 a 02 ca, situé à GBODJOME DEVIKINME, connu sous le nom de PLACCA KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m et la collectivité LAWSON PLACCA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104269-GL déposée le 09-08-2022, Mme AHI-AGBLE Abra Edzenunye, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 700, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 702 et à l'Ouest par le titre foncier n° 20171.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104270-GL déposée le 09-08-2022, Mme EDORH Gbénadé, profession : aide-soignante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGBODRAFO AGBATA, connu sous le nom de LANZO, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DJIKO AMOUZOU et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104271-GL déposée le 09-08-2022, M. DJADOU Kokou, profession : menuisier ébéniste, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 43 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété LAWSON KOUGLA, au Sud par la route nationale n°2, à l'Est par la propriété MENSAH AFANSIVI et à l'Ouest par la collectivité ALOGAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104272-GL déposée le 09-08-2022, Mme KOUDONOU Enyo Sefako, profession : déclarante en douanes, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à ADAKPAME, connu sous le nom de ADAMAVO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 748A, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Est par le lot n° 750.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104273-GL déposée le 09-08-2022, Monsieur KONDE Midjodji Kossi, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 50ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la voie express de 50m, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104274-GL déposée le 09-08-2022, Monsieur ATAKPA Aklah, profession : topographe, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 77 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SODJI et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104275-GL déposée le 09-08-2022, Mme GBABA Akossiwa, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 15 ca, situé à SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de FIANYO KOSSI ROGER et au Sud par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104276-GL déposée le 09-08-2022, Mme GBABA Akossiwa, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 46 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBABADA et au Sud par une existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104277-GL déposée le 09-08-2022, Monsieur ABETE Bawubadi, profession : particulier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 52 ca, situé à AGOE NYIVE FIOVI, connu sous le nom de FIOVI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 40, au Sud par le lot n° 41 bis, à l'Est par le lot n° 43 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104278-GL déposée le 09-08-2022, Mme LOMDO Massah Ninkabelo épouse AKATA, profession : gestionnaire des ressources humaines, demeurant à AGOE et domiciliée à ANOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 52ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIOVI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 41bis, au Sud par le lot n° 42, à l'Est par le lot n° 50 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104279-GL déposée le 09-08-2022, M. EDJAMTOLI Komlan, profession : particulier, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 59ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n°885, au Sud par les lots n° 889 et 890, à l'Est par le lot n° 886 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104280-GL déposée le 09-08-2022, M. PAKOUNDI Atoyodi, profession : employé de banque, demeurant à LOME et domicilié à CITE OUA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 31ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ELO GOVINA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104281-GL déposée le 09-08-2022, Mme BOCCO Ahoefa épouse AMEDON, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 95ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LAKOUVI ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une réserve administrative spéciale, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 561 et à l'Ouest par le lot n° 563A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104282-GL déposée le 09-08-2022, M. AMENYINU Ekue Mawusse, profession : analyste financier, demeurant à LOME et domicilié à BE-KLIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 43 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ANYIGBE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AFOLA et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104283-GL déposée le 09-08-2022, M. BABA Koffivi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 42ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 1B, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104284-GL déposée le 09-07-2022, M. SAMA Manzimate, profession : informaticien, demeurant à AGOE et domicilié à CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 27ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CACAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 271, au Sud et à l'Est par le lot n° 270B et à l'Ouest par une rue existante de 22 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104285-GL déposée le 09-08-2022, M. EDORH Gbessinou Kevin, profession : photographe, demeurant à LOME et domicilié à SOVIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 95ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1361, au Sud par le lot n° 1358B, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 1359.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104286-GL déposée le 09-08-2022, M. AMEVOR Kossi Agbelenko, profession : informaticien, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 90 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un passage de 06m, au Sud par la propriété KAGLAN KOKOVI, à l'Est par la propriété de ADEGNO KODJOVI et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104287-GL déposée le 09-08-2022, Mme ADABI Anade Dewou, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 24 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TOINKOETAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la réquisition 45794, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la route de PIA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104288-GL déposée le 09-08-2022, M. BALABADI Safiou, profession : militaire, demeurant à AGOE NYIVE et domicilié à AGOE NYIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 30 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CACAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 652, au Sud par une rue de 16m et à l'Est par le lot n° 653.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104289-GL déposée le 09-08-2022, Mme ACKLA Essossimna, profession : gestionnaire, demeurant à AGOE NYIVE et domiciliée à AGOE NYIVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 43 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DOVO et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104290-GL déposée le 09-08-2022, M. et Mme AZIDOME Yao et ABALO Awo Mawunyo épouse AZIDOME, profession : homme d'affaire et revendeuse, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1534A, au Sud par le lot n° 1533, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par le lot n° 1535 A.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104291-GL déposée le 09-08-2022, Mme KPESSI Pilinam épouse ACKLA, profession : ménagère, demeurant à GNAMASSI et domiciliée à GNAMASSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 94 ca, situé à SOGBOSSITO, connu sous le nom de NYAMASSI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des surfaces non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104292-GL déposée le 09-08-2022, M. NYAWUAME Komla A., profession : professeur d'enseignement technique, demeurant à SANGUERA et domicilié à KOHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KPAMI et à l'Ouest par une rue existante de 22 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104293-GL déposée le 09-08-2022, M. EKLOU Koffi, profession : mécanicien chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à AFLAO KLEME AGOKPANOU, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité AHIABA, au Sud et à l'Est par la propriété de AWAYIWOU KOSSI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104294-GL déposée le 09-08-2022, M. AMEFIOHOUN Komi, profession : musicologue, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de DOPOKE, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104295-GL déposée le 09-08-2022, M. BEDEY Koffi Daniel, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 04 a 87 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGUERA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route SANGUERA AGOE NYIVE de 20 m, au Sud et à l'Ouest par l'emprise de la voie ferrée LOME KPALIME et à l'Est par la collectivité AMAGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104296-GL déposée le 09-08-2022, M. AHOLU Kodzo Futse, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à SITO AEROPORT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à BAGUIDA KPOGAN, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Est par la de propriété KPADE KOFFI G. ERRIC.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104297-GL déposée le 09-08-2022, Mme ADOZOUKEN Ayaovi Eya, épouse AJAVON, profession : ménagère, demeurant à FRANCE et domiciliée à PARIS de passage régulier à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 96 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de HOEDJI KOAMI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104298-GL déposée le 09-08-2022, M. OGUNDELE Akim Adebayo, profession : employé, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de XETIGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AKPAKITSI KOFFI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104299-GL déposée le 09-08-2022, Mme FIGAH Ayawavi Delali, profession : coiffeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à GATI KOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE SOGBOSSITO, connu sous le nom de KPOKPLOVIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SAMBO OUTOULOU et au Sud par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104300-GL déposée le 09-08-2022, Mme PANA Marthe, profession : aide-soignante, demeurant à FRANCE et domiciliée à France de passage régulier à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADOGLOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ASSIMADI et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104301-GL déposée le 09-08-2022, M. MENSANVI Afanli, profession : cultivateur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 50 ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de TOGO 2000, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 241, au Sud par le lot n° 243, à l'Est par le lot n° 242A et à l'Ouest par la route d'ATTIEGOU de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104302-GL déposée le 09-08-2022, M. QUENUM Jérémie-Christ Komyvi, profession : entrepreneur, demeurant à FRANCE et domicilié à France de passage régulier à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 83ca ,situé à AGBODRAFO AMOENI KOPE, connu sous le nom de DJASSEME ,préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ADJE KOMI, au Sud par la propriété NUBUKPO WILLIAMS et à l'Est par deux rues non dénommées de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104303-GL déposée le 10-08-2022, M. LOWA Madoesso M, profession : Psychologue, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 07ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATHIEME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TAMEKLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104304-GL déposée le 10-08-2022, M. DOSSEH Claver, profession : imprimeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité EHLAN et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104305-GL déposée le 10-08-2022, Mme NONGBEDJI Akossiwa, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 31 ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de KPOTA ,préfecture du Golfe et borné au Nord par la réserve administrative affectée DUDE 1864, au Sud par le lot n° 8, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104306-GL déposée le 10-08-2022, M. SALI Sidagna, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à SANGUERA AMEDENTA, connu sous le nom de ASSIKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AKOE KOFFI et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104307-GL déposée le 10-08-2022, M. KOYENIN Kwamivi Atcha, profession : médecin pédiatre, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 67 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de WOESSOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 34m, au Sud par le lot n° 159B ; 160B, à l'Est par les lots n° 162 et 163 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104308-GL déposée le 10-08-2022, Mme PABAKI Padawenam, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété DJIBRIL MOHAMAN, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104309-GL déposée le 10-08-2022, Monsieur BALOGOU Agnon A. Koffi, profession : médecin neurologue, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 92 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété de AGOUNYO, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 14 m et la propriété GBODJASSOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104310-GL déposée le 10-08-2022, Madame ABOUDOU-SALAMI Rahamat et M. ABOUDOU-SALAMI Abdoul-Moudjib, profession : commerçante et architecte, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 15 ca, situé à AFLAO SAGBADO YOKOE, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AMOUZOU ADAFLISSO, au Sud par la propriété de AMOUZOU KOSSI et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104311-GL déposée le 10-08-2022, M. ADONSOU Kokou Mawuli, profession : électronicien, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de ALOGAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALOGAVI SOSSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104312-GL déposée le 10-08-2022, Mmes AMOUZOUN Akuavi Sampe, épouse ADOTEVI, ADOTEVI Christiane A. E., épouse MCWEST, ADOTEVI Tchovi Karine G. épouse EDOH, ADOTEVI Adoko D. T. Ange et ADOTEVI Kale Innocentia Maryse Sylvia, profession : retraitée, traductrice, juriste, revendeuse et expert-comptable, demeurant à LOME et domiciliées à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 70ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KLEVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 289, au Sud par le lot n° 294, à l'Est par le lot n° 291 et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104313-GL déposée le 10-08-2022, M. ADRA Komlan, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 09 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 24 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AWAGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104314-GL déposée le 10-08-2022, M. TSOGBE Kossi Edem Y, profession : consultant, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FIAMOR et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104315-GL déposée le 10-08-2022, Monsieur KUEGAH C. Hale Assiongoko, profession : commerçante, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRAWOWE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 53ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de TOKONOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KPETIGO KOKOU BADI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104316-GL déposée le 10-08-2022, Madame KAZI Sirina épouse ATOGNIBANZI, profession : assistante médicale, demeurant à AGOE et domiciliée à LEGBASSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 38ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de HONONOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés TOUDJI et GNAVI et au Sud par la route LEGBASSITO AGOE NYIVE de 70 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104317-GL déposée le 10-08-2022, M. KOTOKU Yao, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 30ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété des héritiers HAMELO, au Sud par une rue existante de 16 m et à l'Est par la propriété de AGBEMENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104318-GL déposée le 10-08-2022, M. ISSA Moutawakilou, profession : agent de douanes, demeurant à KARA et domicilié à TOMDE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 57ca, situé à DALIKO, connu sous le nom de KLEKPUNOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TOGBUI EDJITOR AGBANYO III et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104319-GL déposée le 10-08-2022, Mme FIADEDZI Eya, profession : restauratrice, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de VOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de EWON ATTILA HOUEDOME et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104320-GL déposée le 10-08-2022, M. AGBOVEY Kokou, profession : mécanicien auto, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 57 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KPAKPO OUSMANE et à l'Est par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104321-GL déposée le 10-08-2022, M. KAGLAN Komi Dzigbodi, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 15 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOTOKOU et au Sud par le croisement de deux rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104322-GL déposée le 10-08-2022, M. ADZOGBLE Komigan, profession : enseignant, demeurant à FRANCE et domicilié à PARIS, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à SAGBADO WUGOME, connu sous le nom de DEKPO DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété DANTSOMON, au Sud par une rue de 20m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104323-GL déposée le 10-08-2022, M. ADZOGBLE Kossi Bernabe, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 79ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 109, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 108 B et à l'Ouest par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104324-GL déposée le 10-08-2022, Mme CODJO Adjovi Sossimion, épouse DOVI, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à AFLAO LANKOUVI, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 498, au Sud par le lot n° 499B, à l'Est par une rue non dénommée de 08m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104325-GL déposée le 10-08-2022, M. SIROU S. Aboubakari, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 68ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 69B ; 71A et 73, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 68.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104326-GL déposée le 10-08-2022, M. MOWU Anani Seloamé, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 61ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME GAKPODJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par l'emprise de la voie ferrée LOME KPALIME, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DJEMEKEY KOUETO KOFFI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu MOWU Komla Venunyé et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104327-GL déposée le 10-08-2022, Mme ASSIATI Ama, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BE GBENYEDZI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 26 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFLAO WOUGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AYIVON EGBON, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104328-GL déposée le 10-08-2022, Mme ALI Pyalo épouse BALOUKOU, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 62ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGNAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le titre foncier 52845 RT, au Sud et à l'Est par la propriété de GUENOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104329-GL déposée le 10-08-2022, M. PERE Tchouré, profession : revendeuse, demeurant à ADETIKPE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 46ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété de AGBALEGNO, à l'Est par la collectivité TSOMANA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104330-GL déposée le 10-08-2022, M. ASSOU Franck Ekpe, profession : éco-gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 79ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATSANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par les propriétés DIBIPONE ATAPANI et HINTCHEGNON et à l'Ouest par la collectivité GABADA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104331-GL déposée le 10-08-2022, M. KOLOMBIA Babiwa, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ANOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 54 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété KARMON, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14m et à l'Ouest par la propriété AHOCOUCO DJAGBO URBAIN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104332-GL déposée le 10-08-2022, M. HOUNKPATI Koudjo, profession : étudiant, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité WOGODO et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104333-GL déposée le 10-08-2022, Mme AMAGLI Aylé Nettie, profession : coiffeuse, demeurant à AGBODRAFO et domiciliée à TOGANOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ARMAHADJAKA EDOH et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104334-GL déposée le 10-08-2022, M. KIDJA Messan Adado, profession : mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 02a 64ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de ZOGBEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GODZON et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104335-GL déposée le 10-08-2022, M. KPAMBORGA Alawa Mawilanda, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ANAGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104336-GL déposée le 10-08-2022, Mme KOKODOKO Afi Marcelle, profession : étudiante, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 54 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1081A, au Sud par une rue non dénommée de 18 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1081C.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104337-GL déposée le 10-08-2022, M. MAMAN Nandja, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à SOTED, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ZONGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKPO et à l'Est par une rue existante de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104338-GL déposée le 10-08-2022, Mme JALOMBI Sayabe épouse NAMETCHOUGLI, profession : directrice de société, demeurant à TANIKAOG et domiciliée à TANIKAOG, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 86 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBALETI et au Sud par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104139-GL déposée le 10-08-2022, Mme QUAMDESSOU ATIDEPE Aba Antoinette, profession : ménagère, demeurant à NURNBERG et domiciliée à NURNBERG, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 69 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DJASSEME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m chacune, au Sud par la propriété MENSAH ASSIAKOLEY et à l'Est par la collectivité ADJEH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104340-GL déposée le 10-08-2022, Mme ATCHRIMI Odjouma Amé épouse YAO, profession : technicienne supérieure d'assurance, demeurant à LOME et domiciliée à CASSABLANCA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 10 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la voie de contournement de la CEDEAO de 70 m, à l'Est par le croisement de la rue et de la voie et à l'Ouest par la propriété de YAO KODJOVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104341-GL déposée le 10-08-2022, Monsieur DIASSO Tanko Sofianou, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 16 ca, situé à AVEDJI, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1330B et 1331B, au Sud par les lots n° 1328A et 1329A, à l'Est par les lots n° 1329A et 1331B et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104342-GL déposée le 10-08-2022, M. AWUIDI Sagbo Koffi, profession : technicien bâtiment, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 23 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 42, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 43A et à l'Ouest par le lot n° 41.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104343-GL déposée le 10-08-2022, M. NOUGLOZE Koffi Nono, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 49 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 40, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 43 et à l'Ouest par le lot n° 39.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104344-GL déposée le 10-08-2022, M. ADJAYI Dibe Soga, profession : technicien comptable, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 09ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de ASSIGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 325, au Sud par le lot n° 327, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par les lots n° 328 et 329.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104345-GL déposée le 10-08-2022, M. ABALA Aklesso, profession : gestionnaire comptable, demeurant à AGOE et domicilié à TOGBLEKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de AKOIN ZILIDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ABANGBE et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104346-GL déposée le 11-08-2022, Mme BANGUENARE Banleman, profession : secrétaire de direction, demeurant à LOME et domiciliée à LEGBASSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 48 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 18 m, au Sud par le lot n° 655A, à l'Est par les lots n° 656A et 655A et à l'Ouest par le lot n° 652.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104347-GL déposée le 11-08-2022, M. SAKOU Léonard, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à DALIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 45 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de PASKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104348-GL déposée le 11-08-2022, M. LIASSIDJI Agbeko, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 86ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ADJOUNGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 617A, au Sud par le lot n° 618 et à l'Ouest par la voie rapide de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104349-GL déposée le 11-08-2022, M. ABDOUL Rahaman, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 789, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par le lot n° 791 et à l'Ouest par le lot n° 787.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104350-GL déposée le 11-08-2022, M. KOURA OURO GNAOU Mamoudou, profession : magasinier, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 09 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ASSIGNO et au Sud par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104351-GL déposée le 11-08-2022, M. SEPENOU Degbey Séwavi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 85 ca, situé à AGBODRAFO DEVIKINME, connu sous le nom de TANME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMOU-GANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104352-GL déposée le 11-08-2022, M. KOUBAKOR Komi Sewa, profession : prêtre, demeurant à ANEHO et domicilié à GLIDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de ZALIVE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété AYIH ADAKOU, au Sud et à l'Ouest par des rues de 12 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104353-GL déposée le 11-08-2022, Mme AMOUZOU Akou Essenam, profession : agent de plateau, demeurant à AGOE et domiciliée à PLATEAU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GBAGA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à KEITA Nantenin Mawugno, KEITA Lanceni, KEITA Balla Nicolas et KEITA Assitan C. et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104354-GL déposée le 11-08-2022, Mme TEKOU Kanlé Akpedje, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 80 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 5 et à l'Ouest par le lot n° 3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104355-GL déposée le 11-08-2022, Mme GODEVI MENSAH Dede Alienor épouse TAKPAH, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 98 ca, situé à DZIDZOLE AVEDI-AGETU, connu sous le nom de WESSOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des lots non numérotés et à l'Est par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104356-GL déposée le 11-08-2022, Mme BOUKARI Abdou-Kerim A, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété de TESSOU et à l'Ouest par une ruelle de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104357-GL déposée le 11-08-2022, M. SIZING Manoupadam, profession : employé de commerce, demeurant à AGOE et domicilié à KOVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 86 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIGNO et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104358-GL déposée le 11-08-2022, M. HOMA WOO Koffi Lébéné, profession : employé de banque, demeurant à UTB-BASSAR et domicilié à UTB-BASSAR, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 71ca, situé à SEGBE, connu sous le nom de DEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KESSEVI et à l'Est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104359-GL déposée le 11-08-2022, M. TCHIKU Yawo Kodjo, profession : pasteur, demeurant à SOKODE et domicilié à KOMAH1, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 82 ca, situé à AFLAO KLEME, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADONSOU KODZOVI et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104360-GL déposée le 11-08-2022, Monsieur DOWOU Abdoul Majeed, profession : agent commercial, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de AKOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MLAGANI KOSSI et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104361-GL déposée le 11-08-2022, Mme MESSAN Kokoe, profession : gestionnaire commerciale, demeurant à LOME et domiciliée à GBONVIE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 55ca, situé à BE, connu sous le nom de DINGBLE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 20, au Sud par le lot n° 22B, à l'Est par le lot n° 23 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104362-GL déposée le 11-08-2022, M. NOUDJO Komlan, profession : comptable, demeurant à LOME BE et domicilié à AHLIGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 73ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété AHOCOUC D. URBAIN et à l'Ouest par la propriété NOUDJO K. MARC.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104363-GL déposée le 11-08-2022, Mme DJOSSAH Mama Elise épouse AKAKPO-ZAGLA, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 27 ca, situé à KELEGOUGAN, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGADJIAFANTENOUKPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104364-GL déposée le 11-08-2022, M. KEGLO Kossi, profession : secrétaire général, demeurant à AFAGNAN et domicilié à ONORIO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers KOUTOWOU TOGBUINE PLASSI GAGBAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104365-GL déposée le 11-08-2022, M. WALLA Don-Wazou, profession : technicien génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 34 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ADJIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTLILA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104366-GL déposée le 11-08-2022, Mme GNASSINGBE Babanim, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 03 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les collectivités DZEAMESSI et GBODJO, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 14 m et la collectivité GBODJO et à l'Ouest par une rue de 20 m et la collectivité DZEAMESSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104367-GL déposée le 11-08-2022, Mme EDORH Dogbo Afiwoa épouse AFFANYIDE, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de GBLINKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DJAKA HOENYEGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104368-GL déposée le 11-08-2022, M. BALOUKI Akiza Xavier, profession : cinéaste réalisateur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 82 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1409 et 1411, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 1414 et à l'Ouest par le lot n° 1410A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BALOUKI Iliana A. Lala et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104369-GL déposée le 11-08-2022, M. BALOUKI Akiza Xavier, profession : cinéaste réalisateur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise , demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 38ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1876 et 1877, au Sud par le lot n° 1879A, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 1878.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104370-GL déposée le 11-08-2022, M. HUNDJAFO Etsri Kodjo, profession : pasteur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de NYAMASSI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOKEGBE YAO SAMUEL et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104371-GL déposée le 11-08-2022, M. AYASSOU Kodjovi Holali, profession : ingénieur agronome, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AFAKEY et au Sud par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104372-GL déposée le 11-08-2022, M. BALOUKI Akiza Xavier, profession : cinéaste réalisateur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 55 ca, situé à AFLAO SAGBADO LANKOUVI, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KODJO MIDAWO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104373-GL déposée le 11-08-2022, M. KEDJI Komlan Akpedjé, profession : ingénieur informaticien, demeurant à SANGUERA et domicilié à KOHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la réquisition n° 54058, au Sud et à l'Ouest par la propriété MIDADZE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104374-GL déposée le 11-08-2022, M. MENSAH Koku Afesi et Mme AYASSOU Ayovi Elinam H., profession : médecin et ménagère, demeurant à LOME et domiciliés à HEDZRANAWÉ ,majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise ,demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 15 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ANYIGBE FOZUI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TSOKPOSSOU EMMANUEL et ATTILA KOSSI-KOUMA.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104375-GL déposée le 11-08-2022, Mme TSEVI Ame Lolonyo, profession : consultante, demeurant à LOME et domiciliée à ATIKPA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 47 ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 571A, au Sud par une rue de 30m, à l'Est par les lots n° 569 et 572 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104376-GL déposée le 11-08-2022, Mme PALANGA Dodo, profession : ménagère, demeurant à USA et domiciliée à USA de passage régulier à Lomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADAKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104377-GL déposée le 11-08-2022, Mme AGOPOME Ayovi Djigbodi, profession : délégué médical, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 28 ca, situé à AGBODRAFO GBODJOME, connu sous le nom de ZOGBE ,préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété NOAMESHIE GBEDEGNAHO, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 16 m et à l'Ouest par la propriété des héritiers ADANHODOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104378-GL déposée le 11-08-2022, Mme OGUNMOLA Tawakalitu, profession : gestionnaire des ressources humaines, demeurant à LOME et domiciliée à BE PAS DE SOUZA ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 73ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBAVON N'TOMADJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104379-GL déposée le 11-08-2022, M. TOULASSI Sossou Blaise, profession : officier de police, demeurant à KARA et domicilié à DONGOYO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 15 ca, situé à ANEHO DAGUE, connu sous le nom de DJOGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété ZANKLI DOSSEH, au Sud par la propriété AGBODAN AFANDINA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104380-GL déposée le 11-08-2022, M. ATIKI Kodjo, profession : militaire, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 55 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBI KOUAMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104381-GL déposée le 11-08-2022, M. KAKASSINA Tassibozou, profession : assistant d'hygiène, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 02 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MLANGANI MAWULI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104382-GL déposée le 11-08-2022, Mme KPELIKPELI Magnoudewa, profession : comptable, demeurant à LOME et domiciliée à FIOVI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 75 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété AGBALETI, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DZEMEKY.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104383-GL déposée le 11-08-2022, Mme BODJOLLE Naka, profession : sans profession, demeurant à USA et domiciliée à CHICAGO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO KLEME, connu sous le nom de TOKONOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HODOR BOULOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104384-GL déposée le 11-08-2022, Mme DJOBOKOU Lucie épouse SOTOME, profession : retraitée, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 64 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de ADAMAVO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 167, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 170 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104385-GL déposée le 11-08-2022, M. AWAGA Komla Agbemenya, profession : prêtre, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à SAGBADO DEKPO, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété ATSON FIASSE, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104386-GL déposée le 12-08-2022, M. YOVO Ayaovi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE SOUZA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 48 ca, situé à DAGUE, connu sous le nom de AGBLEGAME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété NEGLOKPE SEWAVI E et à l'Est par les propriétés de KOWOU CELESTINE et NEGLOKPE SEWAVI E.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104387-GL déposée le 12-08-2022, Mme GABA-DOVI Kokoe M, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOM-NAVA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à BAGUIDA OLIBO KOPE, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 30 m, au Sud et à l'Est par la propriété SEDO DOVI ABA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104388-GL déposée le 12-08-2022, M. AKAKPO-KISSE Yawovi, profession : contrôleur de gestion, demeurant à AGBODAN et domicilié à AGBODAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AVOUDJIGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les propriétés de SETODJI MISSANDJI et SETODJI KOKOU et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104389-GL déposée le 12-08-2022, M. DJIKPOR Kossivi, profession : économiste, demeurant à VOGAN et domicilié à AMOINDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 26 ca, situé à BAGUIDA ADAMAVO, connu sous le nom de MAYAKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par le lot n° 471, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 469.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104390-GL déposée le 12-08-2022, M. ADANDO Kossi Mensah, profession : pasteur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 22 ca, situé à AFLAO SAGBADO LANKOUI ZOGBE, connu sous le nom de ADZAKA-KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la collectivité ADZAKPA, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104391-GL déposée le 12-08-2022, M. ADANDO Kokou Mawufe, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 67 ca, situé à AFLAO SAGBADO LANKOUI ZOGBE, connu sous le nom de ADZAKA-KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ADZAKPA, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104392-GL déposée le 12-08-2022, M. LONHOGAN Gati Kossi, profession : entrepreneur, demeurant à AGOE et domicilié à ATSANVE , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 62 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ATCHANVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 9, au Sud par la route AGOE NYIVE KEGUE de 30 m, à l'Est par le lot n° 13 A et à l'Ouest par le lot n° 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104393-GL déposée le 12-08-2022, Mme GALLEY Aku, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 14, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 13 et à l'Ouest par le lot n° 17.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104394-GL déposée le 12-08-2022, Mme KOUMATEKPO Adjowa, profession : agent de service clientèle, demeurant à USA et domiciliée à USA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers TOGBUINE PLASSI GAGBAN et au Sud par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104395-GL déposée le 12-08-2022, M. DORSOU Kuadzo, profession : ingénieur génie mécanique, demeurant à AGOE et domicilié à CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de GBODJOME ,préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété NOAMESSI KOFFI SIMON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104396-GL déposée le 12-08-2022, M. YENTCHABRE Damtote, profession : comptable, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à ADETIKOPE AGOTIME, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AWOUDE KOUASSODE et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104397-GL déposée le 12-08-2022, M. YENTCHABRE Damtote, profession : comptable, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AWOUDE KOUASSODE, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104398-GL déposée le 12-08-2022, M. ADAMA-BIASSI Folly Kokorokoo, profession : sans emploi, demeurant à ANEHO et domicilié à HABITAT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 31 ca, situé à LOME AMOUTIEVE, connu sous le nom de DOULASSAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADJALLE DADZIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104399-GL déposée le 12-08-2022, M. NAMIELE Wankate, profession : étudiant, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AKI AYA OVI et AKI KOSSI ANDRE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104400-GL déposée le 12-08-2022, M. ADODO Didier A. Sewodo, profession : formateur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 46 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BENOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBODJI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104402-GL déposée le 12-08-2022, M. DUGBLO Komi, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud par les lots n° 160 et 161, à l'Est par le lot n° 159 et à l'Ouest par le lot n° 157.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104403-GL déposée le 12-08-2022, M. AKAKPO AHETO Christian, profession : professeur de lycée, demeurant à LOME et domicilié à AKATO VIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 81ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété AMEYIKPO WOMADE, à l'Est par la collectivité GOLOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104413-GL déposée le 12-08-2022, M. AKO Lassey Johnny, profession : revendeur, demeurant à AGBAVI et domicilié à AGBAVI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGBODRAFO AGBAVI, connu sous le nom de ATTIVON, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADAYO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104414-GL déposée le 12-08-2022, Mme BATCHASSI SAMA Mewinesso, profession : chef d'agence, demeurant à KEVE et domiciliée à AGOUDJA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à LEGBASSITO ATIEME, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AKAKPO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104415-GL déposée le 12-08-2022, Mme BONANTE Yendoutie Rosalie Seraphine, profession : juriste, demeurant à AGOE et domiciliée à LEGBASSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de DANLIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBETOGON et à l'Est par la route ZOSSIME SOGBOSSITO de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104416-GL déposée le 12-08-2022, Monsieur AKAKPO Ayaovi Mawuena, profession : assistant d'hygiène, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOKPOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ABAH, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104417-GL déposée le 12-08-2022, Monsieur GNAGNIKO Ismaila, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 95 ca, situé à AFLAO SAGBADO ADIDOGOME, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété VICTOR et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104418-GL déposée le 12-08-2022, Mme KOSSI Akossiwa, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 24 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété DONSOU JEAN, au Sud par la propriété TSEKPUIA KOMI V, à l'Est par les propriétés TSEKPUIA KOMI V. et DONSOU JEAN et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104419-GL déposée le 12-08-2022, M. AGBODAN Agbenoko Djito A., profession : commerçant, demeurant à AGBODAN et domicilié à AGBODAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGUERA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ASSIGBI AFADI et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104420-GL déposée le 12-08-2022, Mme APETSIANYI Yawa Djatugbé, épouse NAYO, profession : médecin, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 48 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DEKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AYIVOR KOSSI et à l'Est par la propriété de DAGNO Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104421-GL déposée le 12-08-2022, Mme APETSIANYI Yawa Djatugbé épouse NAYO, profession : médecin, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 50 ca, situé à LOME AFLAO WOUGOME-DEKPO, connu sous le nom de WOUGOME-DEKPO ASSIYEYE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOUZAN KOFFI NOUGLOZEH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104422-GL déposée le 12-08-2022, Mme APETSIANYI Yawa Djatugbé, épouse NAYO, profession : médecin, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues en projet de 16m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de DIAGUE ABLAM KOMLAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104426-GL déposée le 12-08-2022, M. LOKOSSOU Robert Messan K, profession : ecclésiastique, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 05ca, situé à AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de AGBODO, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété GADEKA KOUMAKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104427-GL déposée le 12-08-2022, M. AISSOUN Yao Marc, profession : électronicien, demeurant à LOME et domicilié à AKATO VIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AZIGI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 82056-GL déposée le 09-07-2021, M. AGBODOUAMENOU KOMI ATSOU, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 09ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Vume, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m chacune, au Sud par la propriété de AHIA TOR Yawo Kouma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91850-GL déposée le 01-12-2021, M. TAIROU GANIYOU ADEWOLE, profession : Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 41ca, situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Kpodohoé, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot N°294, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot N°293 B, à l'Ouest par les lots N°296 et 295.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91859-GL déposée le 01-12-2021, M. BOCKOR FOFO DODZI, profession : Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Gblinkomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 32 ca, situé à Assahoum, connu sous le nom de Apeyeme, préfecture de l'Avé et borné SURFACE A : au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m chacune, à l'Est par la propriété SESHIE-TSIKATA Ayao Anani. SURFACE B : au Nord par la rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Ouest et à l'Est par la propriété SESHIE-TSIKATA Ayao Anani.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91860-GL déposée le 01-12-2021, M. DOSSEH KOMLAN EVI, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Anfamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 73 ca, situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Téléso, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot N°2081, au Sud par le lot N°2085, à l'Ouest par une rue de 14m, à l'Est par les lots N°2082, 2083 A et 2084 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91863-GL déposée le 01-12-2021, Mme ODI ABLAVI A. IRENE, Epse AGBENOSI, profession : Déclarant en douanes, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03ha 00a 00ca, situé à Badja, connu sous le nom de Agoudja-Badja, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DRA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91864-GL déposée le 01-12-2021, Mme ASSIOU Adzoa Bigosinam Epse TAGBA, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 07 ca, situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Ahonkpoè, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de NOUWOZAN, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91865-GL déposée le 01-12-2021, Mme ASSIOU Adzoa Bigosinam Epse TAGBA, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Ahonkpoè, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AFLIMA Miesso, à l'Est par la route AHONKPOE AGOSSITO de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91866-GL déposée le 01-12-2021, Mme KPAPOU DAMBA, profession : Ménagère, demeurant à Bassar et domicilié à Bassar, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 43 ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de Zogbégan, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AWOU, à l'Ouest par une voie expresse de 1 km 802.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91867-GL déposée le 01-12-2021, M. NAPOE Kondi, profession : Plombier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 51 ca, situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Démakpoè, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot N°92, au Sud et à l'Est par le lot N°93B, à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91868-GL déposée le 01-12-2021, M. KEMELA MAWASIWE, profession : Retraite, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 40 ca, situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Fiove, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot N°1082, au Sud par le lot N°1083 B, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m, à l'Ouest par le lot N° 1084.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91869-GL déposée le 01-12-2021, M. TCHEDIE MALEKI, profession : Agent Commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 20 ca, situé à Légbassito, connu sous le nom de Xevitigome, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKAM YIKPO, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91870-GL déposée le 01-12-2021, M. VIVO COMLAN EPIPHANE, profession : Ouvrier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 02 ca, situé à Be, connu sous le nom de Attiégo, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N°510, au Sud par le lot N°508, à l'Est par une voie express de 18m, à l'Ouest par le lot N°509B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91872-GL déposée le 01-12-2021, M. SOGNIGBE EMILE KOKOU, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 06 ca, situé à Anfamé, connu sous le nom de Bè, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N°772, au Sud par le lot N°773A, à l'Est par une rue non dénommée de 16m, à l'Ouest par le lot N°771.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91874-GL déposée le 01-12-2021, Mme KANGNI DOVI Epse KOTOGNON, profession : Particulier, demeurant à Lomé et domiciliée à France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à Vakpossito, connu sous le nom de Vakpossito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot N°800A, au Sud par le lot N°800 C, à l'Est par le lot N°799, à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91875-GL déposée le 01-12-2021, M. DAKEY ATAKUMA MESSA, profession : Technicien Supérieur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Attidjin, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOGLI Hola ; Kokouvi ; Fofovi, à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91876-GL déposée le 01-12-2021, M. FOLLY KOMI SEMENOU, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domicilié à Apédokoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Dékpo, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DETSIKOU Komlanvi, au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91877-GL déposée le 01-12-2021, Mme FOLY KANLE, profession : Bijoutière, demeurant à Lomé et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Vakpossito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TOWOKPO Kwami.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91881-GL déposée le 01-12-2021, M. OKPELOU BABATOUDE KOAMI, profession : Employé, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Kovié Modji, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ANAGBLA K. Abla, à l'Est par la route NOEPE KOVIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91883-GL déposée le 01-12-2021, M. OKPELOU BABATOUDE KOAMI, profession : Employé, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 02 ca, situé à Aflao, connu sous le nom de Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité KUDIN Sogbo, au Sud et à l'Est par la collectivité EVON, à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91884-GL déposée le 01-12-2021, Mme N'GONOU AKOSSIWAVI Mawusenam Epse EKLOU, profession : Secrétaire caissière, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à Aflao, connu sous le nom de Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété DEGBOR Komlanvi, au Sud par la propriété Me HILALA, à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91885-GL déposée le 01-12-2021, M. NAHANDJADE AWARKA, profession : Militaire, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à Légbassito, connu sous le nom de Adjidomé, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de WOGODO Komlan, au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91888-GL déposée le 01-12-2021, Mme AFELI AMA MANAVI, profession : Secrétaire, demeurant à Lomé et domiciliée à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aflao, connu sous le nom de Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N° 17A et 18A, au Sud par le lot N°20A, à l'Est par les lots N°21 et 18A, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91889-GL déposée le 01-12-2021, M. ANENOU NOUBOUKE, profession : Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 11 ca, situé à Anfoin Melly-Dome, connu sous le nom de Kponto, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route ANFOIN FIATA de 20 m, au Sud par la propriété AGBOVI Soéton, à l'Est par la propriété ANENOU Noubouké, à l'Ouest par la propriété KPOGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91890-GL déposée le 01-12-2021, Madame DJONDO AKOUAVI DOVI, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 21 ca, situé à Hédzranawoé, connu sous le nom de Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N°1064, au Sud par le lot N°1063 A, à l'Est par le lot N°1063 B, à l'Ouest par le Boulevard du Zio de 34 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91894-GL déposée le 01-12-2021, M. KOMEDJA KOMLA SENAME, profession : Sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à Aflao, connu sous le nom de Yokoe Kopégan, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot N°26A, au Sud par une rue de 30 m, à l'Ouest par le lot N°24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91895-GL déposée le 01-12-2021, Monsieur MENSAH KOMLAN NORBERT V., profession : Direction Adjoint, demeurant à Lomé et domicilié à Hedzranawoé , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 74 a 56 ca, situé à TOGOVILLE, connu sous le nom de SALLE KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par une rue existante de 14m chacune, à l'Est par la propriété de DOUMEGNON, à l'Ouest par la propriété KAMEKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91896-GL déposée le 01-12-2021, M. MENSAH KOMLAN NORBERT V., profession : Directeur Adjoint, demeurant à Lomé et domicilié à Hedzranawoé , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 67ca, situé à Togoville, connu sous le nom de Ekpui, préfecture de Vo et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par une rue existante de 20 m, à l'Est par une rue existante de 16 m, à l'Ouest par la collectivité SOKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91897-GL déposée le 01-12-2021, M. MENSAH KOMLAN NORBERT V., profession : Direction Adjoint, demeurant à Lomé et domicilié à Hedzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 51 ca, situé à Togoville, connu sous le nom de Ekpui Tokoin Ayakape Atchakpa, préfecture de Vo et borné au Nord par une rue existante de 20 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété AMETSONOU, à l'Ouest par la propriété TETE BENISSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91898-GL déposée le 01-12-2021, M. MENSAH KOMLAN NORBERT V., profession : Direction Adjoint, demeurant à Lomé et domicilié à Hedzranawoé , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 78 ca, situé à Togoville, connu sous le nom de Ekpui Tokoin Ayakape Atchakpa, préfecture de Vo et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par une rue existante de 20 m, à l'Est par la propriété AMETSONOU, à l'Ouest par la propriété TETE BENISSAN et une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91899-GL déposée le 01-12-2021, M. MENSAH KOMLAN NORBERT V., profession : Direction Adjoint, demeurant à Lomé et domicilié à Hedzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 89 ca, situé à Togoville, connu sous le nom de Ekpui, préfecture de Vo et borné au Nord par une rue existante de 12m, au Sud et à l'Est par la propriété de DJOK-AMADOS, à l'Ouest par la route EKPUI TOGOVILLE de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 90633-GL déposée le 15-11-2022, Mme SOKPOR Akuavi Yram, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TOSSOU AGBELESSESI et à l'Ouest par une rue existante de 17 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97950-GL déposée le 01-03-2022, M. AKPARE Atchao, profession : logisticien, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 19 ca, situé à AGOE NYIVE DEMAKPOE, connu sous le nom de APENYIGBUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 605, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Est par le lot n° 601.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93421-GL déposée le 21-12-2021, Mme KEDJI AFI NATHALIE, profession : Pâtissière, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé Amadahomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 32ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Atide, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHONDOH Yao Koumah.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 92704-GL déposée le 13-12-2021, M. TCHAGBELE AMINOU, profession : Imprimeur, demeurant à Lomé et domicilié à cacavéli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 11ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Bokpoko Tota, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALODZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91174-GL déposée le 22-11-2021, M. ADJEODAH KOFFI, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 30 ca, situé à Vakpossito, connu sous le nom de Vakpossito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot N°579A, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot N°580B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97656-GL déposée le 24-02-2022, M. ADAMA DOVI, profession : Déclarant en Douanes, demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48a 01 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Lom-Nava, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par la propriété de GBEVE S. et TEKPO A, à l'Est par la voie ferre Lomé Kpalimé de 25 m, à l'Ouest par la route National N°5 Lomé Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98688-GL déposée le 11-03-2022, M. LEMON KOSSI MODESTE, profession : Comptable-Gestionnaire, demeurant à Agoe-Telessou et domicilié à Agoe-Telessou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 56 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Assiama, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de SOMALI K. Midowutso, au Sud et à l'Est par une rue non dénommée de 18 m chacune, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient Club Entraide Sans Frontière (CEF-MF LOME) et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93399-GL déposée le 21-12-2021, Mme YEME ADJOA SIKA, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 10 ca, situé à Gapé, connu sous le nom de Nyafadé, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité ADOTRI, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par la route ASSAHOUN AGAPE de 30 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104611-GL déposée le 22-08-2022, Mme BATABA Bawamtedjouguene, profession : coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 39ca, situé à SANGUERA KLIKAME, connu sous le nom de ZOGBETONOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGNIGBAGNO et au Sud par la voie de contournement de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104612-GL déposée le 22-08-2022, Mme DOE Akofa E. F. M, profession : auditrice interne, demeurant à LOME et domiciliée à HANOUKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 50ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 28A, au Sud par le lot n° 29 bis, à l'Est par le lot n° 13 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104613-GL déposée le 22-08-2022, Mme AYI A. Rolande-Marie, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AVENOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 30 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATOKA YOMEDA DJOKA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104614-GL déposée le 22-08-2022, M. KATATCHOM Kassinga Koffi Francis, profession : revendeur, demeurant à TSEVIE et domicilié à MIVAKPO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO LANKOUVI, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1879 et 1881, au Sud par les lots n° 1880bis et 1882bis, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 1880 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104615-GL déposée le 22-08-2022, M. BALOGOU Agnon A. Koffi, profession : médecin, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété SEDDO, au Sud par une rue de 28m et à l'Ouest par la propriété AGBODEKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104616-GL déposée le 22-08-2022, Mme AHOOMEY-ZUNU Akuvi Fiamon, épouse AFANO, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE-AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 176, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 184A et à l'Ouest par le lot n° 183.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104617-GL déposée le 22-08-2022, M. ATCHATI Issifou, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 45 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ZONGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de DE ZOUZA, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104618-GL déposée le 22-08-2022, Mme ETOUASSIGNO MENSAH Adjowavi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 93ca, situé à KPOGAN, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEHONOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104619-GL déposée le 22-08-2022, M. ASSAGBA Kokou Jules, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 19 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBOZO SHINYO et à l'Est par une rue en projet de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104620-GL déposée le 22-08-2022, M. MENSAH Komlan Logo Adodo, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 47ca, situé à LOME KPOGAN, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de KOMLAN AYIKADI, au Sud par une rue de 20 m et à l'Ouest par la collectivité AGBAVITO A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104621-GL déposée le 22-08-2022, M. KODJO Komlan Ognadon, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 34 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SODOKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104622-GL déposée le 22-08-2022, M. et Mme YOVO Kokou Agninda et FOLLY Dosseh Dedegan épouse YOVO, profession : revendeurs, demeurant à LOME et domiciliés à ATTIEGOU, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 10ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 729A, au Sud par le lot n° 725, à l'Est par le lot n° 727 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104623-GL déposée le 22-08-2022, M. AMEGAN Isidore, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN ELAVANYO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de FIOKLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104624-GL déposée le 22-08-2022, M. WOOD Jean, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 14 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1534B, au Sud par le lot n° 1536B, à l'Est par une rue non dénommée de 24 m et à l'Ouest par les lots n° 1535 et 1533.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104625-GL déposée le 22-08-2022, M. PENNANEACH Biova-Soumi, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 84 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de VODOUGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de HOUNKPATI AKAKPO, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104626-GL déposée le 22-08-2022, M. PENNANEACH Biova-Soumi, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 58 ca, situé à ANAHO, connu sous le nom de VODOUGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route nationale n°2 LOME ANEHO, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la propriété des héritiers AKPABIE et à l'Ouest par une rue de 06 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104627-GL déposée le 22-08-2022, M. AGRIGNAN Radjibou, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GOMADO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104628-GL déposée le 22-08-2022, M. OURO-SAMA Abdou-Moumouni, profession : architecte, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 38 ca, situé à LOME AFLAO, connu sous le nom de WEGBLE, préfecture du Golfe et borné au Nord par l'axe de la voie ferrée LOME KPALIME, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par le lot n° 1957A et 1957C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104629-GL déposée le 22-08-2022, M. BIAO Alassani, profession : technicien supérieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 75 ca, situé à LOME AFLAO, connu sous le nom de WEGBLE, préfecture du Golfe et borné au Nord par l'axe de la voie ferrée LOME KPALIME, au Sud et à l'Est par le lot n° 1957B et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104630-GL déposée le 22-08-2022, M. ADJETEY Attidigah Lasse, profession : retraité, demeurant à KPALIME et domicilié à KPEGLO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 07ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE KOPEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le titre foncier n° 34692, au Sud par la propriété des héritiers AGBODOXO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104631-GL déposée le 22-08-2022, M. AGBOH Ayawovi, profession : adjoint administratif, demeurant à LOME et domicilié à HEDZLANAWA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à LOME, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 238, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 235B et à l'Ouest par le lot n° 234.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104632-GL déposée le 22-08-2022, M. AGBOKOU Ayao Ajandéké, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 95ca, situé à LOME BE, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 820, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 825B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104633-GL déposée le 22-08-2022, Mme EKOUE-BLA Kokoè Djizova, profession : ménagère, demeurant à AGBAVI et domiciliée à AGBAVI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 71ca, situé à AKLAKOU, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de EKOUE-BLA et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104634-GL déposée le 22-08-2022, Mme MENSAH Adzo Aline P, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à NYEKONAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO KLEGOME, connu sous le nom de AKATO KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DOPEGNON et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104635-GL déposée le 22-08-2022, M. MENSAH Kokou Zikpi, profession : agent de douane, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 0 6a 00 ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DOPEGNO YAOVI et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104636-GL déposée le 22-08-2022, M. ADAMAH Kangni Dodji, profession : tradipraticien, demeurant à SEGBE et domicilié à AZIAMADIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE SANVE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAMADJI et KOUDONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104637-GL déposée le 22-08-2022, M. EGAETUANU Kokouvi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SEDRO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104638-GL déposée le 22-08-2022, M. HOUMEY Dossou Leopold, profession : pasteur, demeurant à AGBAVI et domicilié à AGBAVI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à ANEHO-KOSSI, connu sous le nom de AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOSSI AGBAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104639-GL déposée le 22-08-2022, M. TCHATE Komlan, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AGOE KOSHIGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 48ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ADETA SRABI, au Sud par une rue de 28m et à l'Ouest par une ruelle de 06 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104640-GL déposée le 22-08-2022, Mme SALAMI Falilatou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à FOREVER , majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de SEGNAWOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité BOSSOU et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104641-GL déposée le 22-08-2022, M. APEGNOWOU Kodjo, profession : cuisinier, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 74 ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BENOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1 A, au Sud par le lot n° 2, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104642-GL déposée le 22-08-2022, M. APEGNOWOU Kodjo, profession : cuisinier, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 94 ca, situé à TOGBLEKOPE ALINKA, connu sous le nom de TOMADJEKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de FEU AMEZANDO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104643-GL déposée le 22-08-2022, M. AMOUZOU Foly Credo Gills, profession : directeur d'entreprise, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 35 ca, situé à AFLAO AKATO, connu sous le nom de HAVE ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AWOUNYO et GOMADO, au Sud par une rue existante de 18 m et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104644-GL déposée le 22-08-2022, M. GALLEY Komla, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE GBOMAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 29 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE GBOMAME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGUIDI YEMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104645-GL déposée le 22-08-2022, Mme BABA-TRAORE Lamouratou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à ADETIKOPE TSIKPLONOU CONDJI, connu sous le nom de ADJOUGODO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété FIANYO JANO ADJEWODA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104646-GL déposée le 22-08-2022, M. KOUMAI Salissou, profession : opticien, demeurant à AGOE et domicilié à FIDOKPUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à ADETIKOPE TSIKPLONOU CONDJI, connu sous le nom de ADJOUGODO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de FIANYO JANO ADJEWODA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104647-GL déposée le 22-08-2022, M. AGBEKPONOU Koffi Toyo, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 11 ca, situé à LEGBASSITO AHONKPOE, connu sous le nom de GBOLOGANKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBAGNON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104648-GL déposée le 22-08-2022, Mme AJAVON Akouvi, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TOGBE-ATTI KODJO et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104649-GL déposée le 23-08-2022, M. SODATONOU Komlan Emile, profession : juriste, demeurant à LOME et domicilié à AKODESSEWA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à BE-CENTRE, connu sous le nom de HEDZRANAWÉ, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 102, à l'Est par le lot n° 100 et à l'Ouest par le lot n° 104.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104650-GL déposée le 23-08-2022, M. ADEKAMBI Toïdi, profession : microbiologiste, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWÉ, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48 a 44 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues en projet de 14 m chacune, au Sud par la propriété ADODO YAO et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104651-GL déposée le 23-08-2022, Mme POUNPOUNI Zalia, profession : employée de société, demeurant à LOME et domiciliée à GBLINKOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 88ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GAVON et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104652-GL déposée le 23-08-2022, M. EDEH Komi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE SOUZA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 46 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOKPOME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ANENOU K. AYAYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104653-GL déposée le 23-08-2022, M. MISSAYE Kokou Raphaël, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca , situé à SANGUERA AFIADENYIGBA, connu sous le nom de MASSAPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AZIAGNO et WOGODO, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104654-GL déposée le 23-08-2022, Mme AGBOATI Ameyo, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ADJOUNGBA ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 90ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété KAGLAN KADEVI, au Sud par la propriété de AKAKPO KOMBE et la collectivité DOLINO AMEYIBO, à l'Est par la collectivité WOGOU et à l'Ouest par la collectivité MGBOLO AGBOBADA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104655-GL déposée le 23-08-2022, M. et Mme WILSON-BAHUN Akoété-Madjé et Mme HOUMEY Akouvi Viwalo, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliés à LOME ,majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de GBANKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité WODETOR.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104656-GL déposée le 23-08-2022, Mme AZIAYE Adjo Essenam, profession : revendeuse, demeurant à ATAKPAME et domiciliée à ATAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 71ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATHIEME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AWOUVE YAWOVI KPOTI et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104657-GL déposée le 23-08-2022, M. AKOUETE Kokouvi Denagnon, profession : prêtre, demeurant à LOME et domicilié à ST JOSEPH, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE ANYAVE, connu sous le nom de YOTIKPO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPODZRO KOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104658-GL déposée le 23-08-2022, M. SHITTU Soumaïla Sina-Ola, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DJAKA KODJO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104659-GL déposée le 23-08-2022, Mme KOMASHIE Ayawa, profession : secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à NYEKONAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KAWOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MLAGANI et à l'Est par une rue de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104660-GL déposée le 23-08-2022, Mme BATABOU Keguele, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à SANGUERA ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 06 ca, situé à SANGUERA SANYRAKO, connu sous le nom de GATOR-KOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de ATIWOTO KOSIVI, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104661-GL déposée le 23-08-2022, Mme OURO-GNAOU Amoudietou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AWAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AHOANGASSI KOCO THEOPHILE, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104662-GL déposée le 23-08-2022, Mme YEYE Afivi Mawule, profession : comptable, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADEWUI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DOMBE et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à DANMITONDE Shegun Joanis Landry et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104663-GL déposée le 23-08-2022, M. MESSAN-KOUDOSSOU Dosseh, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 13 ca, situé à ANEHO KPSSI, connu sous le nom de KPSSI ,préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par une rue existante de 12 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de EKLOU DRAFOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104664-GL déposée le 23-08-2022, M. MESSAN-KOUDOSSOU Dosseh, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DJASSEME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la propriété MENSAH AMETEPE, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par la propriété de NIKUE HOLLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104665-GL déposée le 23-08-2022, M. MESSAN-KOUDOSSOU Dosseh, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 99 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DJASSEME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMOENI et à l'Est par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104666-GL déposée le 23-08-2022, M. NOUVE Kofi Lawoe, profession : économiste, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 28 ca situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ADIDOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par une rue de 28m, au Sud par les lots n° 440A et 441A et à l'Est par le lot n° 437B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104667-GL déposée le 23-08-2022, Mme OUEDRAOGO Fatimata T., épouse HILLAH, profession : déléguée médicale, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété POMEVOR BEDY et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104681-GL déposée le 23-08-2022, Mme GERALDO Nafissatou, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 87ca, situé à AGOE NYIVE ATSANVE, connu sous le nom de DEMAKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 489, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par le lot n° 492 et à l'Ouest par le lot n° 491 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104682-GL déposée le 23-08-2022, M. et Mme KETEMEPI Komi Lolowu et AGBODAZE Aku Dela épouse KETEMEPI, profession : sans profession et ménagère, demeurant à TSEVIE et domiciliés à DAVIEMONDJI, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 28ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété de PATASSANG, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104683-GL déposée le 23-08-2022, M. DANSSOUME AFEMEKOU Koffi Danssoumé, profession : employé, demeurant à ALLEMAGNE et domicilié à ALLEMAGNE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 80 ca, situé à ABOBO AGBATA, connu sous le nom de LANZO, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de ALLAGLO, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104684-GL déposée le 23-08-2022, M. ADOYI Alassani, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 12ca, situé à KOVIE, connu sous le nom de SEVAGBLETA, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AYIGBOLO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104685-GL déposée le 23-08-2022, Mme ESSO Letifatou, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à ZONGO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à MISSION TOVE KPEMEGBLE, connu sous le nom de KPODOMÉ, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGUZEY KOFFI et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104691-GL déposée le 23-08-2022, Mme HUDEGLAH Amévi, profession : couturière, demeurant à LOME et domiciliée à BE KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME ANFAME NORD, connu sous le nom de ANFAME NORD, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par le lot n°280, à l'Est par le lot n° 279A et à l'Ouest par le lot n° 277.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104692-GL déposée le 23-08-2022, M. AFANOU Kossivi, profession : topographe, demeurant à LOME et domicilié à KAGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 79ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GOUMOU KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AKUESON, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104693-GL déposée le 23-08-2022, M. KAGNI Teko Mensanvi, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de GBONVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 855 et 856, au Sud par le lot n° 860, à l'Est par le lot n° 857 et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104694-GL déposée le 23-08-2022, Mme DJOKPO Adjo, profession : revendeuse, demeurant à TSEVIE et domiciliée à BOLOUMONDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 48ca, situé à ADETIKOPE ADOGLOVE, connu sous le nom de SAVI KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 20m, au Sud par la propriété de PARBE, à l'Est par la propriété AMEDAHEVI SEME et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104695-GL déposée le 23-08-2022, Mme YEYE Afivi Mawule, profession : comptable, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104696-GL déposée le 23-08-2022, M. LEMOU Babanim, profession : ouvrier, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 23 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIOVI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 954, au Sud par le lot n° 955B, à l'Est par le lot n° 957 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104697-GL déposée le 23-08-2022, M. GBADAGO Agbenyegan Koudzo, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ZOGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104698-GL déposée le 23-08-2022, Mme BODJOLLE Massoulé, profession : assistante sociale, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00c a, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de FIANYO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104699-GL déposée le 23-08-2022, Mme ROLAND Solange Audrey A, profession : assistante de direction, demeurant à LOME et domiciliée à SOUZAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 13 ca, situé à KPHEME, connu sous le nom de APETOKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la propriété LASSEY-ASSIAKOLEY, à l'Est par la propriété de MENSAH et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104700-GL déposée le 23-08-2022, M. SOKOU Koami Seyram, profession : topographe, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 80ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AZIADORKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un carrefour, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIADOR GUELI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104701-GL déposée le 23-08-2022, M. ATSIDAMA Kodzo, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOUTSOUGAN et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104702-GL déposée le 23-08-2022, Mme DADZIE Ablavi Logossi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AMOUTIVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 01ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIYIKPODJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATILA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104703-GL déposée le 23-08-2022, M. P'KLA Abalo, profession : enseignant chercheur, demeurant à AGOE et domicilié à ZOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 14 ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de ZAVI, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBAGLO, à l'Est par la route SANGUERA SEGBE de 30m et à l'Ouest par la propriété de ATAYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104704-GL déposée le 23-08-2022, M. BAKAR Kodzo, profession : superviseur, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 91ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 16 m, au Sud par une rue en projet de 12 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DJEMEKEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104705-GL déposée le 23-08-2022, M. BAKAR Anani, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AKODESSEWA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATIGANKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AZIABLE et ZIKPI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104706-GL déposée le 23-08-2022, M. BAKAR Kodzo, profession : superviseur, demeurant à LOME et domicilié à AKODESSEWA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATIGANKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ZIKPI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104707-GL déposée le 23-08-2022, M. BAKAR Komi Mawulé, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 61ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la propriété de ATTILA, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DJEMEKEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104708-GL déposée le 23-08-2022, M. et Mme GNASSOUNOU Visseho et ADUAYI Adoude Amewowou, épouse GNASSOUNOU, profession : analyste financier et ingénieur informatique, demeurant à LOME et domiciliés à TOKOIN HOPITAL, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 86ca, situé à KEGUE, connu sous le nom de KEGUE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SOADJEDE MESSAN et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104709-GL déposée le 23-08-2022, M. et Mme GNASSOUNOU Visseho et ADUAYI Adoude Amewowou, épouse GNASSOUNOU, profession : analyste financier et ingénieur informatique, demeurant à LOME et domiciliés à TOKOIN HOPITAL, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 40 ca, situé à KEGUE, connu sous le nom de KEGUE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SOADEDJE MESSAN et à l'Est par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104710-GL déposée le 23-08-2022, M. et Mme GNASSOUNOU Visseho et ADUAYI Adoude Amewowou épouse GNASSOUNOU, profession : analyste financier et ingénieur informatique, demeurant à LOME et domiciliés à TOKOIN HOPITAL, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à KEGUE, connu sous le nom de KEGUE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SOADEDJE MESSAN et à l'Ouest par une rue.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104711-GL déposée le 23-08-2022, Monsieur ABALO Kangni et Mme EDJEOU Biré, profession : comptable et agent d'assurance, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADZAZE EGLE et au Sud par une rue existante de 16m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104712-GL déposée le 23-08-2022, M. ALI-KPOHOU Mayeki, profession : ingénieur Telecom, demeurant à AGOE et domicilié à RESERVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 57ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de SOWOU KOFFI AKPANDJA WOBEFIO, au Sud par la route AGOE NYIVE MISSION TOVE de 70m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104713-GL déposée le 23-08-2022, M. TAKANOU Comlan, profession : délégué médical, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 09ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 4A, au Sud par les lots n° 1 et 2, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104714-GL déposée le 23-08-2022, M. SEDALO Folly Jean-Claude, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 59 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODANKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de TOGBUI AFANDINA AGBODAN III, au Sud par la propriété non dénommée de 14m et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104715-GL déposée le 23-08-2022, M. DOGBE Kwashie, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 78ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 30 m, au Sud par le lot n° 5B, à l'Est par les lots n° 6 et 8, et à l'Ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104716-GL déposée le 23-08-2022, M. DOGBE Kwashie, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 14ca, situé à AGBODRAFO DAGUE, connu sous le nom de ASSEVENOU, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NEGLOKPE AKOELEVI et NEGLOKPE MAMAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104717-GL déposée le 23-08-2022, M. FIATY A. Komi, profession : pasteur, demeurant à SANGUERA et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 53 ca, situé à AFLAO WUGOME, connu sous le nom de DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATANDJI et au Sud par une rue de la déviation prolongée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104718-GL déposée le 23-08-2022, M. GEBREEL ABDUL Kassim, profession : frigoriste, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité HOLO AVLA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104719-GL déposée le 23-08-2022, M. AMEGAN Kokou, profession : avocat, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOUMAKO KODJO NESTOR et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104720-GL déposée le 23-08-2022, M. EDOH-DAGNON Kodjo Edem Enyonam, profession : revendeur, demeurant à FRANCE et domicilié à PARIS, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 93ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AYIVOR, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104721-GL déposée le 23-08-2022, M. AMEKE-KOUDOSSOU Eklou, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 84 ca ,situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 22, à l'Est par le lot n° 45 et à l'Ouest par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104722-GL déposée le 23-08-2022, M. AVONO Komi, profession : biologiste, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBLELIKO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DJOUWONOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104723-GL déposée le 23-08-2022, Mme EBOE Essivi Akpéné, profession : comptable, demeurant à AGOE et domiciliée à LEGBASSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 74 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de ALOGAVI KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALOGAVI SOSSOUVI et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104724-GL déposée le 23-08-2022, M. LAWSON Laté Egnonam, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca, situé à ATTIEGOU, connu sous le nom de RIVE DU ZIO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 809, au Sud par le lot n° 808B, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 807.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104725-GL déposée le 23-08-2022, Mme LEAKA Fatoumatou, profession : assistante de direction, demeurant à AGOE et domiciliée à VAKPOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 09ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de BOLOR et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104726-GL déposée le 23-08-2022, M. WEGBE Komlan, profession : docteur entomologiste, demeurant à KPALIME et domicilié à TOTSOANYI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 0a 64 ca, situé à LOME AFLAO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de AKPATSA MIDAWO, au Sud par une propriété non dénommée, à l'Est par une rue et à l'Ouest par la propriété de KOUMAZAN KWAMI GABRIEL.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104727-GL déposée le 24-08-2022, Mme DAKEY Ama, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AKATO VIEPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 65 ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété DADZI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104728-GL déposée le 24-08-2022, Monsieur IDOH Ogoubi, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à ZOPOMAHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 05ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SOUKLITOR FADA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104729-GL déposée le 24-08-2022, Mme CHUKUKA N'gossi Ablavi, profession : cadre administratif, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 89ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KOSSI-AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété YAO ABOTSI KODOWOU AGBAVI et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104730-GL déposée le 24-08-2022, Mme NYAKOSSY-ELEDA Afi, profession : commerciale, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 06 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de MAWOUSI KODJO ASSENG, au Sud et à l'Est par la propriété de ADANYAHA et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104731-GL déposée le 24-08-2022, M. AGUIM Essodjolo, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOADIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 23 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 683, au Sud par le lot n° 685A, à l'Est par le lot n° 686 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104732-GL déposée le 24-08-2022, M. AGUIM Essodjolo, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOADIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 29 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de NYIVEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 573, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 576 et à l'Ouest par les lots n° 571 et 572.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104733-GL déposée le 24-08-2022, M. WEMBIE Badibalaki, profession : diplomate, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEDIGA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104734-GL déposée le 24-08-2022, M. ADAM Raffat, profession : employé de société, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 52 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de APEDO et à l'Est par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104735-GL déposée le 24-08-2022, M. GBONKOU Kokou Anani, profession : électro technicien, demeurant à LOME et domicilié à KELEGOUGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME, connu sous le nom de KELEGOUGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 369, à l'Est par le lot n° 366 et à l'Ouest par le lot n° 370.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104736-GL déposée le 24-08-2022, M. et Mme TEN Kossi Victor et DOGA Abra Etonam Dimitri épouse TEN, profession : restaurateur et élève, demeurant à AGOE et TSEVIE et domiciliés à AGOE et TSEVIE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMEDZRO et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104737-GL déposée le 24-08-2022, M. DOUTY Damtety, profession : comptable-gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de HETSIAMI, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1274B et 1273B, au Sud par le lot n° 1271A, à l'Est par les lots n° 1270 et 1273B et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104738-GL déposée le 24-08-2022, M. AMECHINU Elom Kokou, profession : topographe, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO LOGOTE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO MADJIKPETO, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIEFE WOUNYINE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104739-GL déposée le 24-08-2022, M. DOUTY Damtety, profession : comptable-gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKOUETE MEVODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104740-GL déposée le 24-08-2022, Mme KUASSIVI-BENISSAN Mablévi Gisèle, profession : sans profession, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 22 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de MESSAN-KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la famille royale LAWSON, au Sud et à l'Est par des rues de 12 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104741-GL déposée le 24-08-2022, Mme SOGOYOU Attibe N'nadeou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SAKA et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104742-GL déposée le 24-08-2022, M. ADAKOUM A. Kossi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à HEDZLANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 2215, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 2214 et à l'Ouest par le lot n° 2218.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104743-GL déposée le 24-08-2022, Mme BURLURAU Habiba Bélinda, épouse KPODAR, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 68ca, situé à AGBODRAFO DJASSEME, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues de 12m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de BURLURAU KAFUI AKOUI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104744-GL déposée le 24-08-2022, Mme BURLURAU Habiba Bélinda, épouse KPODAR, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à AGBODRAFO AGBODANKOPE, connu sous le nom de AVOUDJIGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATTIGNON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104745-GL déposée le 24-08-2022, M. TABE-DJATO Nikabou, profession : ingénieur hydraulicien, demeurant à AGOE NYIVE et domicilié à AGOE NYIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 85 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TOGBE AVOYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104746-GL déposée le 24-08-2022, M. N'WOUINE Kodjo, profession : électricien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété de LOUMON, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104747-GL déposée le 24-08-2022, M. HOTODEGBE Kofi Tolesi, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO AGOTIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 69ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de DEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété ADZRAKA AVLESSI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété de ADZRAKA LOTAI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104748-GL déposée le 24-08-2022, M. ODOLA Kodjo et TOGBEDJI Ablavie Biova, épouse ODOLA, profession : électricien bâtiment et revendeuse, demeurant à LOME TOKOIN et domiciliés à GBADAGO, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 85 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de HEVITSIGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de BOKO AZELETE, au Sud par une rue existante de 16 m et à l'Ouest par les propriétés de DUKOU KOMLAN et BOKO AZELETE.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104749-GL déposée le 24-08-2022, Mme AMESSI Ablavi Cathérine, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA SANYRAME, connu sous le nom de GABA KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété ALLAH KODJO DIDIER, au Sud et à l'Est par la propriété GABAR et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104750-GL déposée le 24-08-2022, M. ATANLEY Yaovi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ALLAGLO et à l'Est par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104751-GL déposée le 24-08-2022, M. ATANLEY Yaovi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBO DJAKPA et à l'Est par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104752-GL déposée le 24-08-2022, M. APEDJINOU Kokou Anani Amenyona, profession : médecin, demeurant à FRANCE et domicilié à PARIS, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 25 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KPEDA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104753-GL déposée le 24-08-2022, M. TSADJOBLO Saibou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 24ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par les lots n° 350A et 351B, à l'Est par le lot n° 351B et à l'Ouest par le lot n° 350 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104754-GL déposée le 24-08-2022, M. TOULASSI ANANI Megnawona, profession : électricien bâtiment, demeurant à LOME et domicilié à AFANOUCOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot n° 130, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 129.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104755-GL déposée le 24-08-2022, Mme BAMEZON Pierrette Kposside, épouse GLIKSMAN, profession : employée de bureau, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 49 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KOUTODJO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104756-GL déposée le 24-08-2022, M. OURO-BANG'NA T. Kondo, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 36 ca, situé à TOGBLE KOPE, connu sous le nom de TOMADJEKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de AKAKPO DIVOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104759-GL déposée le 24-08-2022, M. BOGNON Kokouvi, profession : étudiant, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KODJOTSE KOSSI et au Sud par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104760-GL déposée le 24-08-2022, Mme DEDRY Amélé, profession : employée de banque, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO LANKOUVI, connu sous le nom de YAKPLO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DOGBAN ZOGBESHIE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104761-GL déposée le 24-08-2022, M. ABETE Bawubadi, profession : particulier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 01 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la collectivité AGBATOR, à l'Est par la collectivité DOLA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104762-GL déposée le 24-08-2022, M. AZY Yao Mawuli, profession : géomètre-topographe, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 46ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des lots non numérotés et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104763-GL déposée le 24-08-2022, M. ADUKPO Akoeté, profession : déclarant en douanes, demeurant à DAGUE et domicilié à DAGUE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par un passage de 06m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBOKOU NEVEHUNDE S.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104764-GL déposée le 24-08-2022, M. BOKOSSA-DIOGO Amen Komi, profession : assistant médical, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOADIN ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 49 ca ,situé à LOME KELEGOUGAN, connu sous le nom de KELEGOUGAN ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par e lot n° 468, à l'Est par le lot n° 469 et à l'Ouest par le lot n° 478.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104765-GL déposée le 24-08-2022, M. ADEDZE Kossi, profession : menuisier, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI SAKANI ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1207A, au Sud par le lot n° 1209, à l'Est par le lot n° 1208 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104766-GL déposée le 24-08-2022, M. TONORO CISSE Fouad, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à GBONVIE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 93 ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CACAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Est par le lot n° 173B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104767-GL déposée le 24-08-2022, M. TONORO CISSE Fouad, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à GBONVIE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 66ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CACAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 656 et 657, au Sud par une rue existante de 12 m, à l'Est par le lot n° 657 et à l'Ouest par le lot n° 656.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104768-GL déposée le 24-08-2022, M. BELEYI Tsilabalou Romeo, profession : juriste, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 38 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIOVI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 603, à l'Est par le lot n° 600A et à l'Ouest par le lot n° 599.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104769-GL déposée le 24-08-2022, Mme BAKOLIMDA Kodina Dissirama, profession : attachée d'administration, demeurant à ANEHO et domiciliée à ZEBE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOMEZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SIKA DJINEKOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104770-GL déposée le 24-08-2022, Madame ATCHA Sara épouse TCHA-GNAOU, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 09ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DEKAKPUI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104771-GL déposée le 24-08-2022, Mme HOUNDANDE Ynes Essenam, profession : gérante de société, demeurant à LOME SOVIEPE et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 99 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO-VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de GNATIKAN, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104772-GL déposée le 24-08-2022, Mme SALOU Cherifatou, profession : secrétaire comptable, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété EDOH, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104773-GL déposée le 24-08-2022, M. AYIKUTU Anani Aristide et Mme HUKPORTI Aku Emefa Constante, profession : élève et ménagère, demeurant à PARIS et domiciliés à PARIS de passage régulier à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 14 ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété HUKPORTI KPELLY K. ANANI, au Sud par la collectivité AWUDI et à l'Est par une rue existante de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104774-GL déposée le 24-08-2022, M. LOOKY Tchapo, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à SORAD, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété YIGBE ABLAM, AGBEMAPLE KOMLAN, SOMMAGNAN KOFFI et DOUSSI AMEDOME et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104775-GL déposée le 24-08-2022, M. ADOM AMAYA Esso Tassam, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 66 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 4 m, au Sud par une rue existante de 12 m, à l'Est par la propriété SOKOU et à l'Ouest par le croisement de deux rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104776-GL déposée le 24-08-2022, M. VIGNON Kinnoude Armand, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de GLIDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 515, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, et à l'Ouest par les lots n° 516 et 519.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104777-GL déposée le 25-08-2022, Mme DOTSEVI Adjo Senyo, profession : assistante de direction, demeurant à LOME et domiciliée à AFLAO SEGBE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMETORGUI et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104778-GL déposée le 25-08-2022, M. GBESSEVI Komi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE AKATO, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AMEDE DOGAN et à l'Est par la route AKATO VIEPE de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104779-GL déposée le 25-08-2022, M. AKOUETE Ayi Dodji, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 15 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI-ANYIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUDAKPO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104780-GL déposée le 25-08-2022, M. GUDDAH A. Ayi Frédéric, profession : mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à AGOE ZONGO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPOUI GUENOUKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AZIAMADJI et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104781-GL déposée le 25-08-2022, Mme IDRISOU Djamilatou, profession : sans profession, demeurant à USA et domiciliée à USA , majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 60 ca, situé à BE, connu sous le nom de KELEGOUGAN ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 369, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par le lot n° 367.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104782-GL déposée le 25-08-2022, M. MOHAMMED Abdoul-Alim, profession : maintenancier en informatique, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOADIN, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 01a 51ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ANAKA KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par une rue existante de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de SOVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104783-GL déposée le 25-08-2022, Mme ALASSANI Foussena, profession : revendeuse, demeurant à LOME TOKOIN et domiciliée à SOTED, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la ligne de la haute tension LOME KPALIME, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GADA et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104784-GL déposée le 25-08-2022, Mme ALASSANI Foussena, profession : revendeuse, demeurant à LOME TOKOIN et domiciliée à SOTED ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DZIGBE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GADA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104785-GL déposée le 25-08-2022, Mme SEIDOU Aridjatou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME , majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AGOSSITO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GUIDIGLO et au Sud par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104786-GL déposée le 25-08-2022, M. EKPO Kodjo Alomegno, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à WONYOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AKATO et à l'Est par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104787-GL déposée le 25-08-2022, Mme KOUSSOUGBO Abravi, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 48 ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de SEGBEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AKPALOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104788-GL déposée le 25-08-2022, Mme KOUSSOUGBO Abravi, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 78ca, situé à SEGBE, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AMOUZOU et à l'Est par la route SEGBE KPODJI de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104789-GL déposée le 25-08-2022, M. ALFANI Issifou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 45 ca, situé à LOME AFLAO, connu sous le nom de AKATO-AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la route AKATO-VIEPE AVOEME de 30 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété POMEAVOR BEDI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104790-GL déposée le 25-08-2022, M. ALFANI Issifou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 17 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété de ADJRAKOU, à l'Est par la propriété ADABLA DOGBEVI et à l'Ouest par la propriété de ADABLA DOGBEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104791 déposée-GL le 25-08-2022, M. ALFANI Issifou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DAGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ATILA et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104792-GL déposée le 25-08-2022, M. ZOUGLO Kodjogan A, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 135 A, au Sud par le lot n° 134, à l'Est par le lot n° 136 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104793-GL déposée le 25-08-2022, M. DIOGO Ahlonkor, profession : juriste, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 86ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO-VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune et à l'Est par la propriété de TOVIENYIKOU SEMADO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104794-GL déposée le 25-08-2022, M. ADRAKEY Kodjo, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 216A, au Sud par le lot n° 217, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par le lot n° 215.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104795-GL déposée le 25-08-2022, M. DIOGO Ahlonkor, profession : juriste, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 32 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBAYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104796-GL déposée le 25-08-2022, M. BELEI Bagnah et Mme EKPAYI Kodjokalo, profession : anesthésiste et infirmière d'Etat, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une surface non dénommée, à l'Est par le lot n° 319B et à l'Ouest par le lot n° 318.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104797-GL déposée le 25-08-2022, M. ASSIGNON Koffi Gnatépé, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 90 ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AFORNYO et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104798-GL déposée le 25-08-2022, M. GBOEHO Koffide, profession : maçon carreleur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AKATO-AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODOBAWOU et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104799-GL déposée le 25-08-2022, M. FOYEME Gbalikame, profession : électricien d'équipement, demeurant à KARA et domicilié à TOMDE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 79 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route AMEDANTA BOKPOKO de 30m, au Sud par la propriété AGBALEGNO, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la propriété de YELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104800-GL déposée le 25-08-2022, M. BAGODOU Djibril Sawaly, profession : officier, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à TOGBLE ALINKA, connu sous le nom de DEGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 472, à l'Est par le lot n° 473 et à l'Ouest par le lot n° 469.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104801-GL déposée le 25-08-2022, Monsieur ACOLITSE Yaovi Mawusi, profession : maintenancier, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 42 ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de KLEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 14 m chacune, à l'Est par la propriété de KAGLO ATATI et à l'Ouest par la propriété de AGBODZEKPLE ABOUTSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104802-GL déposée le 25-08-2022, M. SAPA Yawo Tsoekewo, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de DEME ADANDOGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Est par la propriété de KOUDOLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104803-GL déposée le 25-08-2022, M. AHOOMEY-ZUNU K. D. Etienne, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 04 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGUERA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de NUTSUDZE KOKOU LEBENE et à l'Est par une rue de 14m et la propriété de NUTSUDZE KOKOU LEBENE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104804-GL déposée le 25-08-2022, Mme BROWN Dodji épouse SILVEIRA, profession : agent de banque, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 71ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE ZGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NYAKPO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104805-GL déposée le 25-08-2022, M. ADAMA Ayi Djifa Juste, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de ZALIVE, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TETEKPOE DOSSEH A. et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104806-GL déposée le 25-08-2022, M. ARIMIYAO Abdou-Aziz, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DEMAPOE-AGOTIGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBO et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104807-GL déposée le 25-08-2022, Mme ESSIOMLE Akoua Dzidédi, épouse GAGBA, profession : sans profession, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DZEMEKY et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104808-GL déposée le 25-08-2022, M. NYADENU Amevi Adem, profession : électrotechnicien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 70ca, situé à MISSION TOVE, connu sous le nom de KPALA-DJIGBE, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de SAKPACLA, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la propriété de MAGLO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104809-GL déposée le 25-08-2022, M. DETO Kodjo, profession : maçon carreleur, demeurant à AGOE et domicilié à MASSOUHOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 91ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de GAVO KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété de AZIANYO AFATSAWO, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de AMEGNRAN et à l'Ouest par la propriété de AZIANYO AKOLOUTSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104810-GL déposée le 25-08-2022, Mme AKPO Yawa Emefa Stella, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 88 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WONYOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 10, au Sud par le lot n° 12, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une réserve administrative.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104811-GL déposée le 25-08-2022, Mme FOLITSE Afefa Wobube épouse HARDY, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 56ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la collectivité KOTIKO, à l'Est par une rue existante de 12m et à l'Ouest par une église.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104812-GL déposée le 25-08-2022, M. AKUESON Kpakpo Théodore Mawouéna, profession : commerçant, demeurant à FRANCE et domicilié à France de passage régulier à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 68ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AFIADENIGNBAN ,préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SODJINO et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104813-GL déposée le 25-08-2022, Mme WALLA Abiré, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à DALIKO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 93ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de DALIKO KPEDOME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DOGLO et au Sud par une rue non dénommée de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104814-GL déposée le 25-08-2022, Mme KOUEVI Kokoe Adjowa, profession : assistante-nurse, demeurant à USA et domiciliée à USA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGBODRAFO KPESSEI, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers FESSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104815-GL déposée le 25-08-2022, M. KOUEVI Anani Kokou, profession : informaticien, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBLEGAN ,préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers FESSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104816-GL déposée le 25-08-2022, M. KABA Mohamed, profession : sculpteur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété de AHIALE, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété de KPETIGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104817-GL déposée le 25-08-2022, M. AHOVEY Kodjo Ata-Se D, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AGOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité FIADEVI et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104818-GL déposée le 25-08-2022, M. FIKOU Gbati, profession : sans profession, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 43 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de DOGBEAVOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBOSSOVON et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104819-GL déposée le 25-08-2022, M. DEGBE Lambert, profession : professeur d'E.P.S, demeurant à LOME et domicilié à ADOBOUKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 06 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DJASSEME NOVISSI, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOUDOUFIO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104820-GL déposée le 25-08-2022, M. AZIAMALE Amou, profession : pasteur évangéliste, demeurant à AGOE et domicilié à CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 51ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de HOUMBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 104, au Sud par le lot n° 106, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104821-GL déposée le 25-08-2022, M. SEWONOU Mawulé, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de SAGBADO AGOTIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 281, au Sud par le lot n° 285, à l'Est par une rue non dénommée de 24 m et à l'Ouest par le lot n° 282.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104822-GL déposée le 25-08-2022, M. MESSAN Adadé Alodé, profession : chargé de communication, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à LOME AFLAO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NOLIVI LOZAAGUDU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104823-GL déposée le 25-08-2022, M. AGATE Hodabalo, profession : technicien génie civil, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété T de AVINA et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104824-GL déposée le 25-08-2022, Mme ADJOH Alice Kossiwa, profession : coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GADEKA KODJO KOUMA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104825-GL déposée le 25-08-2022, M. KODJOTSE Komi Mawupé, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 65 ca, situé à AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud et à l'Est par le lot n° 1525B et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104826-GL déposée le 26-08-2022, M. PASSAH Kossi Amenyo, profession : professeur de lycée, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la route ASSIKO ZOPOMAHE, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GAKPE NOUMATEKPO Y.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104827-GL déposée le 26-08-2022, Mme AKAKPO-LADO Ireba, profession : aide-soignante, demeurant à LOME et domiciliée à NUKAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 09ca, situé à AGBODRAFO SEWATSRIKOPE, connu sous le nom de TONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété ADOGNON, au Sud par la route SEWATSRIKOPE, à l'Est par la propriété de FOLLY-GA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à KOMAHE Samuel et KOMAHE Grace et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104828-GL déposée le 26-08-2022, M. TRAORE Zenidini, profession : revendeur, demeurant à ADIDOGOME et domicilié à AWATAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 50 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBADEGBE et à l'Est par la route LOGOTE LANKOUVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104829-GL déposée le 26-08-2022, M. TRAORE Ridwane, profession : élève, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 54, à l'Est par le lot n° 46C-47 et à l'Ouest par le lot n° 46 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104830-GL déposée le 26-08-2022, M. OURO-AKORIKO Ali, profession : chef canton, demeurant à SOKODE et domicilié à SOKODE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AKPLOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBAGA et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104831-GL déposée le 26-08-2022, M. TCHAKPALA Mazama Ezzo, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO MADJIKPETO, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DZEMEKY et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104832-GL déposée le 26-08-2022, Mme KUAOVI Ahlinba Kekeli, épouse BARRIGAH, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à HANOUKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 70 ca, situé à ANEHO GBODJOME, connu sous le nom de APOUGBLE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par la propriété de BARRIGAH DEDE, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104833-GL déposée le 26-08-2022, Ms. WEKA Komlavi Fiamo et ISSA-SAMAROU Abdulkhaf, profession : magistrat et juriste, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 67ca, situé à AFLAO ZANVI, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité MISSISSO et au Sud par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104834-GL déposée le 26-08-2022, M. KPTO Ayao, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 94 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité WOTSI, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104835-GL déposée le 26-08-2022, Mme NYAVOR Amélé, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à MAYAKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de WOETAKOUME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MESSAN et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société « INTERNATIONAL FRANK BASSEY AGRIC » SAS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104836-GL déposée le 26-08-2022, M. BANGUE LAMBONI Boitoaka, profession : docteur vétérinaire, demeurant à CINKASSE et domicilié à CINKASSE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 20ca, situé à LOME AFLAO AGBALEPEDOGAN, connu sous le nom de AGBALEPEDOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2495, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 28 m et à l'Est par le titre foncier 17384.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104837-GL déposée le 26-08-2022, M. GABLA Koffi, profession : électricien auto, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATTIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBAXODE ADONO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104838-GL déposée le 26-08-2022, Madame AKOLLOR Hanou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AKODESSEWA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 79ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEGADJEN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104839-GL déposée le 26-08-2022, Mme ANANI Ama Akofa, profession : opératrice de saisie, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATIGANKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBOBA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers DJOKE Kossi Agbéviadé et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104841-GL déposée le 26-08-2022, M. ANYINEFA Messan, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN SOLIDARITE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AFIADENYIGBAN, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété DZAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104842-GL déposée le 26-08-2022, M. DZIWONOU Yao, profession : professeur, demeurant à LOME et domicilié à KLIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 60ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de SOVIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 881, au Sud par le lot n° 874A, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 873.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104843-GL déposée le 26-08-2022, Mme BENISSAN Koko Laure, profession : responsable commercial, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 0 a 53 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ASSIYEYE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité TSOUBLOUDOVI, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 277A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104844-GL déposée le 26-08-2022, Ms. ZANGBE H. Edem Koffi, ZANGBE Kossi M. Paulin W. et Mme ZANGBE Adjo Akpedze Marie Jocelyne, profession : étudiant, élève et sans profession, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 14 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DAGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété EL HADJ SEBABE, au Sud par la propriété de SOUZA, à l'Est par la propriété de EZOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à feu ZANGBE Koffi Mensah et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104845-GL déposée le 26-08-2022, Mme N'GASSIBOU Yawe épouse PELEY, profession : secrétaire de direction, demeurant à AGOE et domiciliée à GNAMASSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 52 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AMOUSSOU, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104846-GL déposée le 26-08-2022, Mme KARIMOU Awawou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ABLOGAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 58c a, situé à LOME AFLAO YOKOE, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATTIGBLA et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104847-GL déposée le 26-08-2022, Mme AKPAH Ayokovi Kafui, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 37ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BENOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 40, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104848-GL déposée le 26-08-2022, Mme GBLOKPO Abra Mawuse épouse BADASSOU, profession : comptable, demeurant à AGOE et domiciliée à VAKPOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 69ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GUELI KOSSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104853-GL déposée le 26-08-2022, M. ABALO Kossi Pierre-Gildas, profession : agent de sécurité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DOH KOMLAVI AZIAKPOMITA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104854-GL déposée le 26-08-2022, Monsieur ABALO Kossi Tinin, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMADENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AKPALE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104855-GL déposée le 26-08-2022, M. SOSSOU Ayaovi, profession : mécanicien, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 54 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGNAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AMEGNAGLO, au Sud par la route AGNAVE ADETIKOPE ASSOME de 20m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104856-GL déposée le 26-08-2022, M. ATCHOGLLO Kokou Guiseppe Shalom, Mme ATCHOGLLO Jessica Julia Afia et M. ATCHOGLLO Ben-Simon Ablam Elom représenté par ATCHOGLLO Kodjo Mawuli, profession : étudiant et élèves, demeurant à BELGIQUE et domiciliés à BELGIQUE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 30 ca, situé à YOKOE, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 640, à l'Est par le lot n° 643 et à l'Ouest par le lot n° 641B.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104857-GL déposée le 26-08-2022, Mme DJOSSOU Amivi Senam, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à NYEKONAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 91 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de HODOR KOSSI et à l'Est par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104858-GL déposée le 26-08-2022, M. BATAHERIM Kokou, profession : agent de douane, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 79 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AKEY KOAMI et la collectivité ADJINOUE, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104859-GL déposée le 26-08-2022, M. OLOHOU Jean Claude, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GADEKA et au Sud par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104860-GL déposée le 26-08-2022, Mme KLU Akou Delali épouse KOMEDJA, profession : employée de banque, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 79 ca, situé à AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 397A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104861-GL déposée le 26-08-2022, M. ANTHONY Kodjo Prosper, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZOVDJIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AHIANDJIPE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104862-GL déposée le 26-08-2022, M. ANTHONY Kodjo Prosper, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 00ca, situé à LEBE ADODO KOPE, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIABOU et LIASSIDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104863-GL déposée le 26-08-2022, M. HOUNSINOU Ablam, profession : maçon, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGBODRAFO AGBATA, connu sous le nom de ALAGLO KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité N'SSOULOKPO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104864-GL déposée le 26-08-2022, Mme KONE Ziberatou, profession : secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 33 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 882, au Sud par un lot non numéroté, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 883.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104865-GL déposée le 26-08-2022, M. ISSOUFOU Mohamadou Abiboulaye, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 23 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 644A, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 645B et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104866-GL déposée le 26-08-2022, M. ISSOUFOU Mohamadou Abiboulaye, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à AGOE NYIVE LOGOPE, connu sous le nom de HUBIGBLE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 627, à l'Est par le lot n° 620 et à l'Ouest par le lot n° 612A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104867-GL déposée le 26-08-2022, M. SEGBEAME Mawoulé Tohounto, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à HOUMBI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 97ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de DJIGBLE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par la collectivité KODJODEY et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104868-GL déposée le 26-08-2022, M. ALASSANI Bagna Moustafa, profession : ingénieur hydraulique, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par le lot n° 73 A, à l'Est par le lot n° 65 et à l'Ouest par le lot n° 63 B et 64 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104869-GL déposée le 26-08-2022, Mme BAYOR MOUSTAPHA Fanta, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 35ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DODOR et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104870-GL déposée le 26-08-2022, Mme BAYOR MOUSTAPHA Fanta, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 01a 66ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AMEDZRO, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104871-GL déposée le 26-08-2022, Mme DAGBOVIE N'dé Adjoavi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 20ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ANYIYEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la propriété AFANTCHAWO, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la collectivité ADJOGBLE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104872-GL déposée le 26-08-2022, Mme BOUILI Deoubelo Méhèza, profession : secrétaire de direction, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 71ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AWOUYA, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Est par une rue existante de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104873-GL déposée le 26-08-2022, Mme BOUILI Deoubelo Méhèza, profession : secrétaire de direction, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATIDOKPO DOLAH KOMLAN et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104874-GL déposée le 26-08-2022, M. OLOHOU Jean Claude, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBAVI KOSSI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104875-GL déposée le 26-08-2022, Madame ADJOYI Kossiwa Mokpokpo, profession : revendeuse, demeurant à LOME TOKOIN et domiciliée à CEBEVITO ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca ,situé à AGBODRAFO ALOGAVI, connu sous le nom de KOULEVO ,préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOSSAH HIFFO GBEHODE et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.